

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (F.A.O.)**

PROJET BDI/96/001

FEMME ET ENVIRONNEMENT

**RAPPORT DEFINITIF
PAR ANNE BARIYUNTURA**

CONSULTANTE

STRATEGIE NATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT AU BURUNDI (SNEB)

Bujumbura, octobre 1997

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

Chapitre I : Diagnostic : Problématique femme et environnement	5
1.1. Introduction	5
1.2. Description de la situation	6
1.2.1. Situation socio-économique et culturelle de la femme burundaise	6
1.2.1.1. Volume de la population féminine	6
1.2.1.2. Situation socio-culturelle	7
La maternité	7
Taux de scolarisation	9
Taux d'analphabétisme	10
1.3. Activités de la femme ayant un lien avec l'environnement	12
1.3.1. La femme et la dégradation de l'environnement	12
1.3.1.1. La part de la femme dans l'agriculture	12
1.3.1.2. La part de la femme dans l'élevage	13
1.3.1.3. Travaux domestiques et recherche du bois de chauffage	15
1.3.1.4. Hygiène, eau et assainissement	17
1.3.1.5. Education des enfants	19
1.3.1.6. La Santé familiale	19
1.3.1.7. La femme et la pression démographique	19
1.3.2. La femme et la protection de l'environnement	20
1.4. Cadre d'intervention existant	22
1.4.1. Cadre juridique et institutionnel	22
1.4.2. Politique sectorielle, actions et projets existants ou prévus	23
1.4.2.1. Projets relevant du Ministère ayant en charge la promotion de la	
1.4.2.2. femme.....	23
1.4.2.3. Projets relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	24
1.4.2.4. Projets relatifs à la santé	25
1.4.2.5. Projets relevant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de	
l'Environnement	26
1.4.2.6. Projets relatifs à l'Energie	26
1.4.2.7. Les agences du Système des Nations Unies	27
1.4.2.8. Actions des O.N.G.	30
1.4.2.9. Associations féminines	30
1.5. Conclusions	31

Chapitre II : Stratégies	32
2.1. Secteur Agricole	34
2.2. Santé, hygiène, eau et assainissement	35
2.3. Surcharge du travail de la femme	36
2.4. Secteur de l'environnement proprement dit	36
2.5. Faible taux de scolarisation des filles et faible niveau d'instruction des femmes	37
2.6. Dépendance économique et pauvreté de la femme	38
2.7. Pression démographique	39
2.8. Insuffisance ou manque d'information des femmes	39
Chapitre III : Le plan d'action	40
A court terme	40
A moyen terme	41
A long terme	41
Conclusion générale	43
Annexes	45
1. Liste des Associations féminines	46
2. Liste des Organisations Non Gouvernementales (ONG)	47
3. Liste des personnes rencontrées	50

SIGLES

- A.R.R. : Austrian Relief Programm.
- C.R.S. : Catholic Relief Services
- I.H.A. : Initiative Humanitaire Africaine
- M.S.F. : Médecins Sans Frontières
- M.S.F.F./H : Médecins Sans Frontières France/Hollande
- I.M.C. : International Médical Corps
- S.C.F. : Save the Children Fund
- A.C.F. : Action Contre la Faim
- S.C.G. : Search For Common Ground
- G.V.C. : Groupe de Volontaires Civils

INTRODUCTION GENERALE

La problématique de l'environnement préoccupe les habitants de la planète. C'est au cours des 10 dernières années que l'on a pris conscience de l'amenuisement des ressources face à un nombre d'habitants qui ne cesse de croître, ce qui rend difficile la satisfaction de leurs besoins. L'on s'est rendu compte des risques de dégradation des écosystèmes et des substances polluantes.

Les différentes conférences internationales n'ont pas manqué de souligner l'importance de l'environnement dans le développement durable. En juin 1992 s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement. Il fallait réfléchir sur la relation entre la pression démographique et les schémas intenable de consommation et la dégradation de l'environnement. La conférence sur la population et le développement tenue au Caire en septembre 1994 revient sur le thème Population et Environnement en ces termes : « Les facteurs démographiques conjugués à la pauvreté, à l'absence des ressources dans certaines régions, à la consommation excessive, aux modes de production in économiques dans d'autres, entraînent ou exacerbent les problèmes de détérioration de l'environnement et d'épuisement des ressources, compromettant ainsi le développement durable ».

Le sommet mondial pour le Développement Social, (Copenhague, mars 1995) constate que l'avenir est incertain pour certaines personnes notamment les groupes vulnérables (femmes et enfants) et note que la cause principale de la détérioration continue de l'environnement mondial tient à des modes de consommation et de production non viables.

La 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes qui a eu lieu à Beijing (Chine) en septembre 1995 souligne que la dégradation de l'environnement a des répercussions négatives sur la santé, le bien-être et la qualité de la vie de l'ensemble de la population.

Toutes ces conférences ciblent les femmes comme partenaires à ne pas ignorer si l'on veut un développement durable. La déclaration de Copenhague affirme que « le développement économique et social ne peut être assuré d'une manière durable sans la pleine participation des femmes ; l'égalité et l'équité entre hommes et femmes sont pour la communauté internationale un objectif prioritaire qui doit en tant que tel, se situer au cœur du développement économique et social. La conférence de Beijing le reprend » : « Les politiques en faveur du développement durable qui ne font pas intervenir la femme au même titre que les hommes ne sauraient être couronnées de succès à long. [...]. Tant que la contribution des femmes à la gestion de l'environnement ne sera pas reconnue et encouragée, l'objectif du développement durable continuera de se dérober ». Pour que la contribution de la femme à la conservation et à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement soit reconnue à sa juste valeur, les gouvernements et les autres acteurs doivent favoriser une politique qui intègre une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes. Le Burundi a participé à ces différentes rencontres internationales et ne peut se soustraire à la mise en application de l'agenda 21 des Nations Unies.

Etant conscient de l'importance de la femme dans le développement durable, l'on ne peut ignorer les interrelations entre « la femme et l'environnement » dans l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB).

En effet, la femme burundaise participe à la fois à la détérioration et à la préservation de l'environnement compte tenu des multiples tâches qu'elle accomplit, en passant par son rôle de reproductrice, de productrice et d'éducatrice.

La présente étude est une actualisation de celle qui avait été réalisée en juin 1993. La charpente reste inchangée c'est-à-dire qu'un diagnostic sur « *femme et environnement* » va être établi qui va permettre de définir des stratégies et d'arrêter des actions susceptibles d'améliorer la participation de la femme dans la gestion de l'environnement et dans le développement durable.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC : PROBLEMATIQUE FEMME ET ENVIRONNEMENT

1.1. INTRODUCTION

La femme burundaise joue un rôle important aussi bien dans la dégradation que dans la préservation de l'environnement. En effet, de part sa fonction de reproductrice qui lui confère un statut social considérable lorsqu'elle a une nombreuse progéniture en particulier masculine, sa fonction de productrice la place au centre du fonctionnement et de la survie de la famille. C'est elle la principale actrice dans l'agriculture pour la production des denrées alimentaires nécessaires pour nourrir la famille. Il lui revient aussi les multiples tâches telles que la recherche du bois de chauffage soit par l'abattage des arbres, soit par le ramassage du bois mort, ou des brindilles, la recherche de l'eau potable, l'hygiène, la bonne santé de la famille, l'assainissement du milieu et l'éducation des enfants. Sa fonction de procréation contribue dans une certaine mesure à rompre l'équilibre entre population-ressources naturelles et environnement, étant donné que la population ne cesse de croître sans que les ressources augmentent.

La dégradation de l'environnement est liée à l'absence d'un développement adéquat. Les populations, en particulier les femmes, détruisent les ressources naturelles dont le sol, l'eau, l'air et les forêts. Son influence sur l'environnement est manifeste. Mais dispose-t-elle d'une formation et d'informations suffisantes pour maintenir l'équilibre entre la protection des écosystèmes et la satisfaction des besoins du ménage ? Si son statut juridique et économique s'améliore notamment par l'accès à l'héritage de la terre et par un accroissement des revenus et si son rôle est mis à contribution, elle peut mettre à profit sa force pour la protection de l'environnement.

1.2. DESCRIPTION DE LA SITUATION

1.2.1. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTURELLE DE LA FEMME BURUNDAISE

1.2.1.1. VOLUME DE LA POPULATION FEMININE

D'après le recensement général de la population et de l'habitation (août 1990), le Burundi compte 5.295.793 habitants dont 2.718.667 femmes, soit 51,35% de la population totale. En 1994, le projet Unité de Planification de la Population (U.P.P.) du Ministère du Plan l'estime à environ 5.940.000 habitants¹. Les femmes en âge de procréation (15-49 ans) représentent le groupe majoritaire soit 44,2% de l'ensemble de la population féminine.

La population burundaise, inégalement répartie sur le territoire national est essentiellement rurale. Son activité principale est l'agriculture et les femmes sont majoritaires dans ce secteur. Cette surreprésentation des personnes du sexe féminin se retrouve dans la tranche d'âge de 15-64 ans soit 49,8% contre 48,1% chez le sexe masculin.

TABLEAU 1 : REPARTITION DE LA POPULATION DEPLACEE PAR GRANDS GROUPES D'AGES (EN %) POUR 100 PERSONNES DE CHAQUE SEXE.

Groupes d'âges	Déplacés 1994			Recensement 1990		
	Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin
0-4	15,1	16,6	13,8	19,2	19,7	18,7
0-14	48,7	52,9	45,1	46,9	47,9	45,9
15-64	49,0	45,2	52,5	48,9	48,1	49,8
65 et +	2,2	1,9	2,5	4,1	4,0	4,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source : *Etude sur la situation de la femme sinistrée au Burundi 1995, p.32*

Dans les camps de déplacés, la population féminine représente 54% en 1994 contre 51,3% en 1990. En ce qui concerne la tranche d'âge de 15 à 64 ans, la situation d'ensemble (49%) est proche de celle du recensement de 1990 (48,9%). Cette classe est majoritairement composée de personnes de sexe féminin (52,5%) que de sexe masculin (45,2%). Cet écart est grand entre les 2 sexes, ce qui explique un déficit masculin et une explosion du statut de veuves. Ce déséquilibre pourrait être à l'origine de multiples problèmes dans les structures familiales dans les camps où la division traditionnelle du travail est perturbée et où toutes les charges familiales reposent sur la femme qui se retrouve Chef de ménage (44%) dans une extrême pauvreté.

¹ UPP, Indicateurs démographiques pour la planification du développement au Burundi 1990-2010.

Cette importance numérique des femmes devait être un facteur de développement si l'on tenait à leur représentativité dans tous les secteurs de la vie nationale. Malheureusement la réalité est qu'il persiste un déséquilibre entre l'importance démographique des femmes et leur implication active dans le développement.

La contribution de la femme ne se mesure pas à ce qui est reflété dans les statistiques officielles. Ainsi on n'a pas de chiffre qui indique son rôle dans la procréation, la nutrition, la santé et l'éducation des enfants. Le travail non rémunéré qu'elle accomplit dans le cadre de la famille (travaux ménagers) ou de l'exploitation familiale a son importance même s'il n'est pas quantifié. A travers son épanouissement personnel, la femme dissémine les avantages dans sa famille, dans la société et parmi la génération future. La population féminine étant majoritaire, elle constitue un atout dans la gestion de l'environnement.

1.2.1.2. SITUATION SOCIO-CULTURELLE

LA MATERNITE

FECONDITE

L'on observe une fécondité élevée chez la femme burundaise qui entraîne une dynamique de population très forte. En effet, l'indice synthétique de fécondité est passé de 6,4 (1979) à 6,9 (1987) et à 6,8 enfants par femme en 1993. Il n'a pratiquement pas changé et il se situe actuellement autour de 7 enfants par femme.

TABLEAU 2 : EVOLUTION D'INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE DEPUIS 1965

Année	1965	1970	1979	1987	1990	1993
ISF	7.09	5.9	6.44	6.95	6.69	6.8

Source : Enquête 1965, Enquête 1970, Enquête 1979, Eds 1987, RGPH 1990

Cette forte fécondité s'explique par la nuptialité puisque le mariage est considéré comme un devoir social confirmant la maturité surtout qu'il confère à la femme un statut dans la société. L'âge moyen au premier mariage se situe à 20,8 ans ; la moyenne mondiale étant de 21,2 ans².

D'autres facteurs à la base de cette forte fécondité sont notamment la pratique contraceptive qui est encore faible (le chiffre le plus élevé atteint est de 4%), la mentalité pro nataliste, le niveau d'instruction et le milieu (les femmes du milieu urbain et celles ayant un niveau de formation élevé ont moins d'enfants que celles du milieu rural et non instruites). L'enquête quantitative « Promotion Féminine » (1993)³ révèle quant à elle qu'en milieu rural, la naissance du premier enfant intervient pour 98% de cas avant 20 ans alors qu'en milieu urbain ce pourcentage se situe à 58%.

² PNUD, Rapport sur le développement humain mondial, 1993.

³ PRO-INTER/FACAGRO, Etude de la situation de la femme au Burundi, 1993.

En ce qui concerne les attitudes face à la maternité, la même enquête montre que 54,1% de femmes rurales souhaitent avoir entre 6 – 12 enfants tandis qu'à Bujumbura 64,1% n'aimeraient pas avoir plus de 5 enfants. C'est surtout dans le Bututsi où cette tendance se manifeste.

TABLEAU 3 : ENFANTS SOUHAITES PAR REGION

Région naturelle	0	1	2	3	4	5	6	7 et plus	Total
Bugesera	-	2,9%	2,9%	5,9%	20,6%	17,6%	11,8%	38,2%	100%
Buragane	-	-	3,2%	6,5%	16,1%	12,9%	12,9%	48,5%	100%
Bututsi	-	-	3,1%	3,1%	9,4%	3,1%	18,8%	62,6%	100%
Buyenzi	-	2,8%	4,8%	9,7%	19,3%	17,2%	10,3%	35,9%	100%
Buyogoma	-	-	-	5,0%	20,0%	40,0%	15,0%	20,0%	100%
Bweru	-	1,8%	6,9%	8,3%	17,0%	17,9%	12,0%	35,8%	100%
Imbo	-	2,9%	4,4%	10,3%	13,2%	20,6%	13,2%	35,2%	100%
Kirimiro	-	2,5%	4,6%	11,8%	14,0%	22,6%	9,8%	34,7%	100%
Moso	-	1,9%	4,8%	12,1%	13,0%	22,1%	12,2%	35,8%	100%
Mugamba	-	-	3,3%	6,7%	16,7%	16,7%	16,7%	40,0%	100%
Mumirwa	-	1,5%	4,6%	11,8%	12,3%	17,2%	13,1%	32,8%	100%
Bujumbura	3,1%	10,6%	16,7%	15,4%	20,3%	9,7%	8,4%	15,8%	100%

Source : Enquête « Promotion Féminine », Pro-Inter/ Facagro

De même, la considération de la femme par l'entourage est directement liée à l'ampleur de sa progéniture et on observe des variantes suivant les régions. Les femmes du Bututsi et de Buragane pensent que leur entourage est pronataliste. On observe un changement d'opinion à Mugamba, Bugesera, Buyogoma et à Bujumbura (tableau 4).

TABLEAU 4 : VALORISATION DE LA FEMME PAR SA PROGENITURE (PAR REGION NATURELLE)

Région naturelle	Oui	Non	Total
Bugesera	37,8%	62,2%	100%
Buragane	53,1%	46,9%	100%
Bututsi	65,7%	34,3%	100%
Buyenzi	31,5%	68,5%	100%
Buyogoma	15,0%	85,0%	100%
Bweru	42,3%	57,7%	100%
Imbo	49,3%	50,7%	100%
Kirimiro	44,8%	55,2%	100%
Moso	47,1%	52,9%	100%
Mugamba	25,0%	75,0%	100%
Mumirwa	40,2%	59,8%	100%
Bujumbura	25,5%	75,0%	100%

Source : Enquête « Promotion Féminine », Pro-Inter/Facagro

Cette situation serait-elle restée inchangée malgré la crise ?

Au sujet de la fécondité, la situation pourrait rester la même car au Burundi elle est de type dit « Naturel » et « non dirigé ». Même si le taux de couverture contraceptif

est passé de 4% en 1993 à 1,7% en 1994, les risques d'un accroissement significatif sont minimes.

Il est vrai dans les camps de déplacés la proportion des veuves (26%) est grande et que les séparées représentent 4% de la population totale déplacée. Ceci ne signifie pas que le taux de fécondité va baisser pour autant. Au cas où ces femmes resteraient sans union, l'on pourrait assister à une baisse relative de la fécondité de manière passagère et peu sensible.

La crise a certes entraîné une destruction profonde non seulement familiale mais aussi sociale (noyau familial détruit, statut matrimonial modifié). La femme se trouve au centre de cette situation. La forte fécondité et la présence d'un nombre de femmes supérieur à celui des hommes que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre, peuvent constituer des forces de destruction ou de conservation de l'environnement.

TAUX DE SCOLARISATION

Traditionnellement, la fille devait tout apprendre aux côtés de sa mère, exécuter les travaux ménagers et champêtres tandis que l'éducation du garçon visait une ouverture vers l'extérieur. Les parents étaient réticents pour envoyer leur fille à l'école car c'était une main d'œuvre précieuse et aller à l'école était considéré comme une perte de temps. De plus l'orientation du système colonial accordait peu d'importance à la formation des filles.

TABLEAU 5 : RAISON DE LA NON FREQUENTATION DE L'ECOLE

RAISON	RURAL	URBAIN
1. Trop cher	7.7	14.5
2. Trop loin	7.8	-
3. Les filles pas à l'école	12.5	20.5
4. Je devais rester pour aider mes parents	17.0	21.7
5. Mes parents ne voulaient pas	30.9	32.5
6. Je ne voulais pas	2.8	2.4
7. C'était inutile	2.3	-
8. Je ne sais pas	5.2	1.2
9. Autres/n.réponses	13.8	7.2
	100	100

Source : Pro-Inter/ Facagro, Enquête » Promotion Féminine, 1992

Aujourd'hui, l'organisation de l'enseignement ne pratique aucune discrimination même si la femme reste faiblement représentée à tous les niveaux. Le gouvernement fournit beaucoup d'efforts pour accroître les effectifs scolaires mais l'on constate la persistance d'une disparité dans la fréquentation scolaire entre les garçons et les filles. Une lente progression de l'intégration de la femme à l'enseignement s'observe : le taux de fréquentation des filles dans les trois paliers de l'enseignement passe de 39,4% en 1980 à 45% en 1992 au primaire, de 34,9% à 32% au secondaire (baisse légère) et de 22,1% à 28% au supérieur.

La génération en âge de scolarité primaire en 1993 connaît un déséquilibre de 1,13 garçon contre 1 fille. Au secondaire et au supérieur, les filles sont sous-représentées dans les filières techniques et scientifiques. Ainsi, on observe un faible taux de fréquentation des filles dans les établissements à vocation agricole alors que c'est dans ce domaine rural où la femme burundaise est la plus représentée (à la FACAGRO, le taux de fréquentation annuel est de 7,46%). Cependant les écarts entre garçons et filles au niveau du primaire tendent à s'estomper même si on observe une forte déperdition chez les filles lors d'un passage à un autre et surtout à la fin du primaire.

TABLEAU 6 : DEPERDITION DES FILLES DANS L'ECOLE PRIMAIRE

	1 ^{ere}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	6 ^{eme}	Moyenne
Inscrites F	56.632	49.401	48.040	39.135	25.895	34.248	263.351
Abandon (%)	4,8%	4,1%	2,9%	2,7%	3%	6,1%	4,0%
Redoublement	8,4%	16,9%	15,3%	18%	21%	38,5%	21,0%
Inscrits G.	68.656	59.510	55.604	48.393	47.275	48.069	327.507
Abandon (%)	5,4%	4,4%	3,4%	3,4%	3,6%	3,3%	4,0%
Redoublements	17,9%	18,3%	16,4%	20,1%	29,7%	37,2%	23,3%

Source : Modification de l'UNICEF, Etude sur les Disparités et les Perspectives en Matière d'Education des Filles (Education de base) au Burundi, 1991.

Ce tableau montre que pour l'année 1989/90, sur un effectif de 263.351 filles inscrites à l'école primaire, les abandons s'élèvent à 10.357 soit 4%, la même étude de l'UNICEF montre qu'en 1990 et 92 les taux de réussite des filles ont été respectivement de 11,9% et 7,8%. Parmi les causes de la déperdition scolaire des filles, l'enquête phénoménologique qualitative de Pro-Inter/Facagro (1993) relève entre autres l'irresponsabilité de certains parents qui considèrent leurs filles comme moyens de production et de reproduction de leurs conditions de vie et aussi l'absence de structures de sensibilisation en faveur de parents dont certains tendent à refuser l'accès de leurs filles à l'enseignement formel. Cette situation est à l'origine du manque de personnel féminin dans les structures d'encadrement dans les programmes de développement en général et en matière d'environnement en particulier.

TAUX D'ANALPHABETISME

En 1991, l'UNICEF avance le taux analphabétisme total de 66% et 74% d'analphabétisme féminin. Ce taux varie selon les régions et le milieu. Ainsi à Buyenzi et Kirimiro, il est de 43% parmi les femmes de moins de 20 ans et 85% pour celles de 20 à 25 ans. Au delà de 40 ans, l'analphabétisme est total chez les femmes. Ce taux est plus élevé en milieu rural (83,4% qui n'ont pas fréquenté l'école primaire) qu'en milieu urbain (33,9%).

TABLEAU 7 : NIVEAU SCOLAIRE DES ENQUETES

NIVEAU SCOLAIRE	URBAIN	RURAL
1. Aucun	17.2%	21.7%
2. Yagamukama	16.7%	61.7%
3. 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} année primaire	8.4%	4.2%
4. 3 ^{ème} à la 6 ^{ème} année	29.7%	11.2%
5. 6 ^{ème} à 4 ^{ème} année secondaire	15.9%	0.9%
6. 3 ^{ème} à 1 ^{ère} année	3.3%	0%
7. Universitaire	3.3%	00.0%
	100.0%	100.0%

Source : Pro-Inter/Fac agro, Enquête « Promotion Féminine », 1992.

Dans les camps de déplacés, une personne sur 3 est sans instruction aucune. La population masculine analphabète est estimée à 26,9% contre 38,5% de la population féminine.

TABLEAU 8 : NIVEAU D'INSTRUCTION DES DEPLACES (EN %) PAR SEXE

NIVEAU D'INSTRUCTION	SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	ENSEMBLE
Sans instruction	26,9	38,5	33,2
Alphabétisés	13,5	19,9	17,0
Primaire	54,0	38,8	45,7
Secondaire	5,1	2,5	3,7
Supérieur	0,5	0,3	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
Ensemble	46,1	53,9	100,0

Cependant dans la catégorie d'alphabétisés, les femmes sont relativement plus nombreuses (19,5%) que les hommes (13,5%). Ceci est un atout majeur qui montre que la femme dispose d'aptitudes à assimiler les nouvelles technologies qui pourraient être introduites au niveau des camps notamment pour ce qui concerne la gestion de l'environnement.

Après ces données chiffrées qui font ressortir l'importance numérique de la femme par rapport à la population totale il importe de connaître les activités qu'elle mène dans les différents secteurs de la vie nationale qui ont un lien avec l'environnement.

1.3. ACTIVITES DE LA FEMME AYANT UN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT

Il sera question des activités qui ont un impact direct sur l'environnement ce sont notamment les activités ménagères, les travaux agricoles et pastoraux, l'éducation des enfants, les soins de santé aux membres de la famille, la salubrité du ménage et du milieu (hygiène, eau et assainissement). Il sera montrer aussi comment la femme contribue à l'épuisement des ressources, par sa nombreuse progéniture qui entraîne une forte pression démographique.

1.3.1. LA FEMME ET LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

1.3.1.1. LA PART DE LA FEMME DANS L'AGRICULTURE

Le recensement de 1990 indique que 1.420.553 sur 1.458.690 soit (97,4%) des femmes économiquement actives sont occupées dans la branche agriculture. Elles représentent 55% des actifs dans l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la pêche et la chasse.

D'après l'enquête quantitative de Pro-Inter/Facagro, 96,4% de femmes rurales affirment que l'agriculture est l'activité principale contre 2,1% qui la classent comme secondaire. En milieu urbain, 21,3% de femmes interviewées la déclarent comme activité principale. C'est dire donc que la femme occupe une place prépondérante dans l'agriculture.

La femme participe à une diversité d'activités dans l'agriculture et elle y consacre beaucoup de temps. Il existe une nette division du travail entre les hommes et les femmes en milieu rural, liée aux types de cultures, aux types d'activités et à la nature des opérations.

TABLEAU 9 : REPARTITION EN % DES ACTIVITES DE L'EXPLOITATION ENTRE HOMMES ET FEMMES

NATURE DE L'ACTIVITE	REPARTITION SELON LE SEXE	
	HOMMES	FEMMES
1. Activités ménagères	18	82
2. Travaux agricoles	58	62
3. Activités génératrices de revenus	51	49
4. Obligations sociales, politiques et administratives	53	47
5. Loisirs	74	26
6. Travaux productifs extra-agricoles	88	12

Source : FACAGRO, Analyse du facteur travail dans les exploitations agricoles traditionnelles de deux régions du Burundi. Cas des régions d'Ijenda et de Remera, 1986

Les femmes participent à tout le processus de production agricole c'est-à-dire la préparation du terrain, la plantation, l'entretien des champs, la transformation des produits vivriers et industriels, le transport et la vente des produits vivriers. Son degré de participation varie d'une région à une autre ou selon la nature de l'activité. Ainsi à Ijenda, région à vocation pastorale caractérisée par l'exode rural des hommes,

ceux-ci s'occupent des travaux exigeant la force physique (défrichage, transport) ou qui donnent beaucoup de disponibilité (gardiennage) et aux activités qui permettent de manipuler l'argent (transformation des produits agricoles industriels, vente des produits, ...).

Les femmes s'occupent plus des cultures vivrières tandis que les hommes se réservent certaines spéculations de vente tel que le café, le riz et le palmier ainsi que les cultures dont les produits servent à fabriquer les boissons traditionnelles.

La femme participe à la conservation des récoltes et à la commercialisation des produits agricoles.

Actuellement on observe une certaine évolution dans les cultures de rente, le couple coopère dans les travaux agricoles alors que dans l'agriculture de subsistance c'est uniquement la femme qui travaille. Pendant ce temps, rares sont les hommes qui assistent leur femme dans les activités ménagères.

Les femmes du milieu péri-urbain s'occupent de l'agriculture quand leur mari est employé en ville. Cette agriculture est pratiquée sur des terrains loués, très exigus sans savoir quand le propriétaire peut les reprendre. Elles sont sans encadrement et sont conscientes de la précarité de cette activité.

1.3.1.2. LA PART DE LA FEMME DANS L'ELEVAGE

Traditionnellement l'élevage était dévolue à l'homme mais la femme participe dans certaines activités telles que la recherche du fourrage, de la litière, le ramassage du fumier, etc.

Dans les régions à vocation agricole, c'est l'homme qui est responsable des activités liées à l'élevage (garder le bétail, soins aux animaux, chercher la paille pour l'étable). L'enquête menée par l'INADES en 1991⁴ montre que 74,8% des femmes enquêtées participent aux activités d'élevage : 2,5% en pisciculture, 45% pour le petit bétail, 32% pour le gros bétail, 10% pour l'élevage des bovins et 9% pour la volaille.

Dans le Mugamba et le Bututsi, l'élevage des bovins est la responsabilité exclusive des hommes, assistés par ses enfants masculins. Dans des cas où l'homme est absent car a du travail en ville, ces tâches reviennent à la femme surtout en province Bururi.

La femme et l'homme contribuent tous à la gestion de l'environnement à travers les activités agricoles et pastorales. Celles-ci ont leur importance dans la nutrition.

Effets de la crise dans ce secteur et impact sur la femme

La crise a entraîné le déplacement des populations par conséquent le changement de leur milieu de vie. L'on s'attendrait à ce que l'activité actuelle dans les camps de déplacés soit différente de celle d'avant la crise. Cependant, l'étude sur la situation de la femme sinistrée fait ressortir que l'activité agricole reste prépondérante chez les deux sexes malgré les conditions difficiles dans lesquelles ils vivent.

⁴ INADES-Formation, Les besoins en formation des femmes en milieu rural, 1991.

La femme y est toujours plus représentée que l'homme 87,3% contre 72,6% avant la crise, et 61,4% contre 49,3% dans le camp.

TABLEAU 10 : REPARTITION DE 100 DEPLACES AGES DE 15 ANS ET PLUS DE CHAQUE SEXE SELON L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE ACTUELLE DANS LES CAMPS ET CELLE MENEES AVANT LA CRISE

ACTIVITE	SEXE MASCULIN		SEXE FEMININ	
	ACTIVITE DANS LE CAMP	ACTIVITE AVANT LA CRISE	ACTIVITE DANS LE CAMP	ACTIVITE AVANT LA CRISE
Agriculture	49,3	72,6	61,4	87,3
Artisan	2,2	2,8	0,6	1,0
Salarié public	4,6	5,0	0,9	0,9
Salarié privé	2,4	2,6	0,5	0,5
Inoccupé	30,8	1,7	30,5	1,6
Elève ou étudiant	10,7	15,2	6,1	8,8
Ensemble	100	100,0	100,0	100,0

Source : Etude sur la situation de la femme sinistrée au Burundi, 1995.

Bien que les agriculteurs soient plus nombreux par rapport aux autres professions, on assiste à une quasi-explosion de l'inactivité dans les camps (3 hommes sur 10 sont inoccupés, il en va de même pour les femmes). Ceci s'explique par le non accès à une parcelle à cultiver comme dans le passé et le manque d'aptitudes professionnelles pour exercer des activités économiques. Si on analyse les occupations selon le statut matrimonial, les veuves sont les plus impliquées dans le secteur agricole (96,5%). La situation s'est donc détériorée suite à la crise. Même avant le déclenchement de la crise, des problèmes persistaient qui empêchent la pleine participation des femmes au développement de l'agriculture.

Problèmes empêchant la pleine participation de la femme au développement de l'agriculture

L'étude sur la situation de la femme au Burundi réalisée par Pro-Inter/Facagro les résume sous 3 rubriques à savoir :

- Le nonaccès aux moyens de production ;
- Les mauvaises conditions de travail et de vie ;
- Le nonaccès aux mécanismes de décision au niveau de la répartition des forces de travail et de l'affectation des produits de l'agriculture.

En ce qui concerne le nonaccès aux moyens de production, les mécanismes légaux de succession de la terre ne sont pas encore définis. Même si la femme est le principal producteur agricole, le droit sur la production n'est pas clair. Vivant sous l'autorité de son mari, elle ne dispose d'aucun capital, et a peu d'autonomie de gestion. En outre, les terres deviennent exiguës, ce qui fait que la femme surexploite le sol qui à la longue devient infertile. Certaines femmes voudraient exploiter les réserves terriennes (brousse).

Aussi la gestion des exploitations est liée à leur affectation. Ainsi le boisement, le caféier et la bananeraie sont gérés par l'homme tandis que les cultures vivrières sont de la responsabilité de la femme.

Pour ce qui est des mauvaises conditions de travail et de vie, il est à noter l'usage des techniques culturales peu adaptées et alourdissant les conditions de production (certaines opérations culturales sont fatigantes, précarité technologique, moyens financiers absents pour se procurer des moyens de production ou de stockage plus performants et les intrants), les pratiques pastorales sont faiblement maîtrisées (baisse de superficie des pâturages, en faveur des terres de culture, compléments minéraux coûtent cher, le transport de la litière prend beaucoup de temps, gardiennage du bétail très assidu). En outre, les pratiques de transformation et de stockage sont peu adaptées et les techniques peu développées de commercialisation et de consommation ne permettent pas le développement économique.

Le nonaccès aux mécanismes de décision quant au choix des pratiques agricoles et la possibilité de jouir des revenus y relatifs.

Outre le rôle que joue la femme dans la production des denrées alimentaires, elle accomplit d'autres tâches qui concourent au bien-être des membres de sa famille et qui ont un impact significatif sur l'environnement. Il s'agit des travaux domestiques, la corvée de l'eau et du bois de chauffage, la salubrité du milieu par le maintien de l'hygiène et l'assainissement ainsi que l'éducation des enfants.

1.3.1.3. TRAVAUX DOMESTIQUES ET RECHERCHE DU BOIS DE CHAUFFAGE

L'homme étant sensé s'occuper des contacts extérieurs au ménage, la femme doit s'occuper de la gestion quotidienne du ménage. Il revient à cette dernière la préparation des repas, par conséquent la recherche et la coupe du bois de chauffage. Elle est parfois obligée de parcourir de longues distances pour s'en procurer et cette activité lui prend énormément de temps. Ainsi par exemple dans le Mumirwa (Commune Muhuta), les femmes et les enfants passent 1 à 3 jours par semaine à l'extérieur de la maison à la recherche du bois de chauffage. Avec la rareté du bois, les femmes utilisent des débris végétaux et on observe un changement dans les habitudes alimentaires lié à la pénurie puisque les femmes préfèrent davantage des aliments vite cuits (indagala, pâte de manioc) qui n'exigent pas beaucoup de bois comme le haricot⁵.

En milieu rural, les ménages consomment beaucoup de bois (en terme de quantité 4.468.438,3 tonnes de bois énergie) qu'en milieu urbain (2.131,9 tonnes).

⁵ Hildgard Schörry-Klinger & Anne BARIYUNTURA, Intégration de la femme au programme de vulgarisation du projet DSA Muhuta, 1993

TABEAU 11 : LES GRANDS CONSOMMATEURS DE BOIS ET DE CHARBON DE BOIS

Secteur de consommation	Bois de chauffage	%	Charbon de bois	%
1. INDUSTRIE	8.966,2	0,20		
2. SECTEUR PUBLIC	1.8009,2	0,40	80,5	0,21
2.1. Ecoles	16.448,9			
2.2. Formations médicales	563,6			
2.3. Forces armées	996,7			
3. MENAGES	4.470.570,7	99,11	36.234,4	96,71
3.1. Ménages urbains	2.131,9		29.665,4	
3.2. Ménages ruraux	4.468.438,3		6.569	
4. COMMERCE RESIDENTIEL	11.249,4	0,25	1.153	3,08
4.1. Associations religieuses	1.659,4		0,8	
	876,1		23,9	
4.2. Boulangeries	7.097,6		904,3	
4.3. Restaurants	329,3		173,6	
4.4. Pâtisseries	1.287		50,4	
4.5. Autres (homes ...)				
5. ARTISANAT	1.931,2	0,4		
TOTAL	4.510.726,7	100	37.467,9	100

Source : Rapport national sur l'environnement et le développement

Dans les deux milieux, la principale utilisatrice de cette source d'énergie c'est la femme. Toutefois, s'il est vrai que c'est elle qui recherche le bois de chauffage ou les brindilles, l'homme s'occupe de la transformation du bois en charbon de bois puisque la vente de ce dernier lui procure un revenu.

Les deux acteurs contribuent donc à la destruction de l'environnement même si l'homme le fait dans une moindre mesure. L'enquête « Promotion Féminine », Pro-Inter/Facagro, montre que 83% des corvées de bois reposent sur les femmes et leurs filles. Les hommes, les pères et leurs fils n'interviennent que dans 9,6% des cas. L'exploitation du bois de chauffage, toujours croissante face à la poussée démographique, ajoutée à la surexploitation des terres à vocation agricole produit des effets néfastes sur l'environnement notamment la **déforestation et l'érosion**.

La crise a accentué la pénurie du bois. L'étude sur la situation de la femme sinistrée au Burundi révèle que les déplacés éprouvent d'énormes difficultés à se procurer le bois de chauffage si bien qu'ils sont parfois amenés à vendre leur maigre ration pour en acheter ou tout simplement les femmes préfèrent échanger l'aide alimentaire contre le bois de chauffage. Il arrive même que les femmes ne fassent pas la cuisine par manque de bois. Non seulement le bois est utilisé dans les camps pour la cuisson mais aussi il constitue la première source d'éclairage dans 41,3% de cas alors qu'au recensement de 1990, il n'intervenait que dans 22% de cas.

Face à cette rareté de bois, il a été initié dans certains camps (Gitega) l'utilisation de foyers dits améliorés qui consomment moins de bois et produisent une cuisson plus rapide que la normale. Cette technologie simple et adaptée tend à se généraliser actuellement dans tous les camps.

1.3.1.4. HYGIENE, EAU ET ASSAINISSEMENT

La corvée de l'eau incombe essentiellement à la femme ; les filles interviennent dans une large proportion (Buragane, Bututsi, Mugamba) et les enfants masculins participent dans une certaine mesure.

TABEAU 12 : PERSONNE DE LA FAMILLE QUI SE CHARGE DE LA CORVEE DE L'EAU

Région naturelle	Mari	Moi-même	Filles	Fils	Personnes âgées	Voisins	Tacherons	Salariés	Autres	Total
Bugesera		62.2%	21.6%	8.1%	2.7%				5.4%	100.0%
Buragane		18.8%	50.0%	12.5%	3.1%			6.3%	9.4%	100.0%
Bututsi	2.9%	31.4%	37.1%	17.1%				2.9%	8.6%	100.0%
Buyenzi	0.7%	46.6%	37.8%	8.1%		2.7%	0.7%		3.4%	100.0%
Buyogoma		52.6%	26.3%	10.5%		5.3%			5.3%	100.0%
Bweru	1.6%	50.4%	31.7%	10.6%		0.8%	0.8%		4.1%	100.0%
Imbo	1.5%	55.2%	29.9%	4.5%					9.0%	100.0%
Kirimiro	2.4%	40.2%	39.6%	9.1%		1.2%	1.2%		6.1%	100.0%
Moso	0.7%	59.1%	29.2%	7.3%					3.6%	100.0%
Mugamba		32.3%	45.2%	22.6%						100.0%
Mumirwa	1.6%	43.9%	41.5%	8.1%				0.8%	4.1%	100.0%
National	1.2%	46.8%	35.7%	9.3%	0.9%	0.9%	0.4%	0.4%	4.9%	100.0%

Dans le Buyogoma, 30% des femmes vont s'approvisionner en eau à plus d'une heure de route. Dans le Mugamba, le Bututsi et le Kirimiro qui sont le mieux desservis en infrastructures d'eau potable, 78% des femmes sortent une à deux fois pour la corvée d'eau, 9% plus de 3 fois. Cependant il n'y a pas de lien direct entre distance d'approvisionnement et consommation. Celle-ci est une affaire de mentalité ou de disponibilité de temps.

L'étude sur les besoins en formation des femmes en milieu rural de l'INADES (1991) constate que 43% de la population rurale puise l'eau des sources aménagées. Une moyenne de 29% ne le fait pas alors qu'elle ne pense même pas à la bouillir avant consommation. Même si elle est pure à l'émergence de la source, elle peut arriver polluée au consommateur à cause des conditions de transport et de magasinage. Les règles d'hygiène élémentaire en traitement de l'eau ne sont pas toujours respectées dans toutes les régions. Ainsi dans le Moso, 70% de la population ne font pas bouillir l'eau, de même dans le Bugesera et le Buragane. L'enquête à Muhanga et Murwi⁶ apprend que 79% des femmes utilisent l'eau de pluie.

L'enquête sur le projet alimentation en eau en milieu rural (UNICEF, Résultats provisoires de l'enquête sur l'évacuation des excréta au Burundi, 1991) démontrerait que l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable passe prioritairement par un rapprochement des points d'eau aux habitations.

Ceci contribuerait à alléger la corvée de la femme et des enfants, par conséquent à l'amélioration des conditions d'hygiène de la famille.

⁶ NDIRURUKUNDO & AL., Analyse des principaux résultats de l'enquête socio-économique sur la femme dans les communes Muhanga et Murwi, 1992

En matière de disponibilité des latrines, l'enquête de l'INADES informe que près de 90% de la population en dispose sauf dans le Moso où 42% n'en a pas. L'enquête de l'UNICEF relativise ce résultat si on tient compte du critère commodité : en ville on arrive à 70,7% de niveau adéquat contre 46,5% de latrines acceptables en milieu rural.

En ce qui concerne l'évacuation des ordures ménagères, c'est aussi une tâche qui revient à la femme. En milieu rural, la situation est relativement bonne : 61,1% de la population déposent les ordures ménagères dans des fosses simples ou pour compostage tandis que 31,5% les jettent aux alentours de l'enclos.

En milieu urbain (Bujumbura), 41,2% de la population sont desservis par les services municipaux, seuls 10,5% utilisent des fosses à ordures et 48,3% les jettent près leur propriété comme s'ils ignoraient que c'est une source de contamination pour le quartier. Les services de santé affirment que la population connaît mal ou ne connaît pas les liens qui existent entre la santé et le traitement de l'eau, l'hygiène, l'entretien et le maintien des habitations, l'aménagement de l'eau et des latrines salubres. On ne peut diminuer les causes de certaines maladies liées au manque d'hygiène que par une amélioration des connaissances, aptitudes et pratiques de la population en matière d'hygiène.

Si la femme est ciblée parmi les agents de sensibilisation, elle pourrait mieux véhiculer le message.

Avec la crise de 1993, la situation s'est dégradée pour les personnes qui se sont retrouvées dans les camps. Même s'il existe un bon niveau d'équipement des camps en infrastructure d'eau potable pour les déplacés par rapport à la situation d'avant la crise suite au fait que les déplacés ont trouvé refuge dans des infrastructures déjà pourvues de ces équipements, le fonctionnement de ceux-ci n'est pas toujours assuré. Ils sont souvent en panne et les déplacés sont obligés de s'approvisionner à des sources ou rivières non aménagées et s'exposent ainsi à des maladies liées à l'eau non potable et aux conditions d'hygiène insuffisante. En ce qui concerne les toilettes dans les camps, il en existe dans les infrastructures d'accueil. Il arrive qu'il y ait des WC en puits perdus mais cela n'empêche que certains déplacés aillent se « soulager » dans la nature. Dans tous les cas, l'hygiène est déplorable car même si les toilettes existent, elles sont mal entretenues, d'où risque de maladies telles que le choléra ou la dysenterie bacillaire.

Pour ce qui est de l'évacuation des ordures, 51,1% de camps n'avaient rien prévu pour la propreté ménagère en avril 1995. Ce qui rendait l'environnement insalubre et source de maladies surtout chez les jeunes enfants. Actuellement, l'UNICEF et les autres ONG semblent améliorer la situation suite à leur intervention dans ce domaine.

1.3.1.5. EDUCATION DES ENFANTS

La femme est la principale éducatrice des enfants surtout en bas âge. Elle est apte à véhiculer les messages qui peuvent contribuer à la destruction ou à la préservation de l'environnement. En effet, elle transmet les techniques de l'exploitation agricole telles qu'elle les détient de ses parents tout comme elle peut transmettre les enseignements relatifs à l'hygiène et l'environnement. L'important est qu'elle soit formée ou informée, mais l'est-elle toujours ? Les connaissances qu'elle transmet sont parfois contraires aux méthodes d'utilisation durable des ressources de l'environnement.

Dans les camps de déplacés, la femme ne contrôle plus l'éducation des enfants. Elle n'a plus d'autorité sur eux. Les filles se méconduisent, s'adonnent à la délinquance avec des risques d'attraper des maladies sexuellement transmissibles et s'exposer au VIH/SIDA. Si cet environnement physique ne change pas, la situation risque de se détériorer.

1.3.1.6. LA SANTE FAMILIALE

Non seulement la femme veille à l'éducation des enfants, c'est elle la première responsable des soins de santé aux membres de la famille. N'ayant pas suffisamment de revenus, les centres de santé étant parfois éloignés, elle aura tendance à recourir au guérisseur traditionnel ou ira elle-même à la cueillette des plantes médicinales. Il arrive que celles-ci disparaissent car ni la femme ni le guérisseur n'en replantent surtout lorsque ce sont des racines qui sont utilisées. Des accidents graves peuvent arriver lors de l'administration de ces médicaments car la femme ignore les règles élémentaires d'hygiène ou la notion de la dose.

1.3.1.7. LA FEMME ET LA PRESSION DEMOGRAPHIQUE

Comme dit plus haut, plus une femme a beaucoup d'enfants, plus elle est valorisée et considérée dans la société. La forte croissance démographique entraîne la surexploitation des terres agricoles d'où la dégradation des sols. Celle-ci accélère le phénomène d'érosion qui est à la base d'une diminution de la production et par voie de conséquence d'un déficit alimentaire. La pression démographique a d'autres conséquences sur l'environnement telles que la pénurie croissante du bois de feu, le déboisement, la diminution des étendues forestières, le développement anarchique des quartiers périphériques entraînant des difficultés d'assainissement, etc.

Pour réduire la pression démographique, l'adhésion du couple au programme de planification familiale semble être la meilleure solution. La femme est l'acceptatrice et l'utilisatrice des méthodes contraceptives. C'est sur elle qu'il faut agir principalement pour changer l'attitude d'avoir une nombreuse progéniture sans toutefois écarter l'homme dans l'action de sensibilisation car il a un grand rôle à jouer dans la reproduction et la décision doit être prise par les deux acteurs.

En conclusion, la femme participe à une série d'activités qui ont un impact négatif sur l'environnement. Mais peut-on dire qu'elle le fait pour le plaisir de nuire ? Non, elle est forcée d'agir de la sorte pour le bien-être de sa famille tant que les modes de production, de consommation et de gestion de ressources naturelles restent inchangés.

Cependant, même si la femme joue un rôle sur l'environnement, elle peut être un élément moteur de changement en matière de préservation de l'environnement, par sa fonction d'éducatrice, ses responsabilités en matière d'hygiène et d'assainissement, etc.

1.3.2. LA FEMME ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

« La place de la femme dans la préservation de l'environnement doit être envisagée par rapport aux programmes et politiques globales en la matière. La Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB) consiste à un développement intégral du niveau de vie des citoyens par la gestion rationnelle des ressources et la définition des normes environnementales telles que la salubrité du milieu, l'exploitation des ressources naturelles, la qualité des produits fabriqués. A ce niveau la femme peut devenir une force de changement dans la mesure où son rôle est mis en évidence »⁷. Comme dit plus haut, la femme contribue à la protection de l'environnement à travers l'éducation qu'elle donne aux enfants.

En effet, elle peut leur transmettre des pratiques relatives à la bonne gestion de l'environnement notamment l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, les règles d'hygiène et l'assainissement du milieu, à condition qu'elle en soit elle-même informée. Elle doit veiller à les mettre en garde contre les pratiques néfastes à l'environnement. Elle est mieux indiquée pour assurer l'initiation des jeunes déscolarisés aux activités du milieu rural.

La femme mène des activités qui ont aussi un impact positif sur l'environnement. Elle veille à l'alimentation et à la santé de la famille, l'hygiène du ménage, la salubrité du milieu. Bien qu'il y ait des projets et programmes qui vulgarisent les thèmes ayant trait à l'eau, l'hygiène, et l'assainissement, la participation de la femme est encore faible.

En matière agricole, elle participe aux travaux qui contribuent à l'amélioration et la préservation des sols (lutte anti-érosive, pratique de la jachère, épandage du fumier, plantation des herbes fourragères) ou reboisement si les services de vulgarisation agricole l'associent. Cependant le constat est que les différents programmes et projets ne ciblent pas toujours la femme parmi les acteurs alors qu'en réalité c'est elle qui exécute la plupart des activités. Quand les services d'encadrement convoquent une réunion d'information ou de formation sur l'une ou l'autre technique, c'est l'homme qui se présente parce qu'il est disponible. Malheureusement il ne pense pas à retransmettre ce qu'il a appris à sa femme, raison pour laquelle celle-ci n'améliore pas sa façon de faire.

L'enquête quantitative « Promotion Féminine » montre que 41,3% des femmes affirment avoir participé à la plantation d'arbres sur l'exploitation familiale. Sur le plan régional c'est dans le Bututsi (64,7%) et le Mugamba (56,3%) que les femmes sont plus sensibles et acceptent la nécessité de préserver l'environnement alors que dans le Bugesera et le Moso on enregistre que 16,2% et 31,4% de oui.

Selon la même enquête, la disposition de la population féminine en faveur de nouvelles actions de plantation d'arbres dans l'avenir est très positive.

⁷ Pro-Inter/Facagro, op.cit. Qual 57

Toutefois la vulgarisation en matière de conservation des sols est loin d'être réalisée.

En effet, l'enquête révèle que 50,7% des femmes au niveau national connaissent et appliquent la technique d'épandage de fumier ou de compost ; moins de 5% ont appliqué les techniques comme la plantation d'arbres et d'arbustes ou les billons perpendiculaires à la pente, 11,2% ont utilisé le semis en lignes d'herbe, 8,5% la construction de drains et fossés et 6,6% la construction de terrasses, 3,2% ont épandu des engrais chimiques. Toutes ces activités ne sont pas toujours exercées sans **contraintes**. Celles-ci constituent un frein à la pleine participation de la femme à la préservation de l'environnement.

En plus des contraintes mentionnées dans l'exercice des travaux agro-pastoraux ainsi qu'une descendance nombreuse qui pèse sur les ressources disponibles, il est souvent cité :

- La faible participation des femmes aux projets de développement ;
- Le faible niveau d'instruction ;
- Le faible pouvoir de décision au niveau du foyer.

En rapport avec les travaux domestiques, l'eau et la recherche du bois de chauffage, il faut noter :

- La dépendance économique parce que la femme consacre plus de temps au travail non rémunéré ;
- La difficulté de concilier les travaux domestiques et les travaux agro-pastoraux ;
- La pauvreté relative car les tâches qu'exercent la femme la lient aux mécanismes d'auto-subsistance qui ne lui permettent pas d'acquérir des revenus monétaires.

Mais il n'y a pas que des contraintes dans ce domaine, des atouts aussi existent notamment la femme peut constituer une force mobilisatrice de la population féminine bénéficiaire car en l'associant aux projets de développement par l'acquisition des techniques et équipements nouveaux les femmes renforcent les liens sociaux entre elles.

L'amélioration des équipements ménagers (foyers améliorés), la collaboration du mari et des autres membres de la famille peuvent améliorer l'organisation du travail de la femme.

Une contrainte générale se dégage quel que soit le type d'activité : **l'insuffisance ou le manque d'information**.

En effet, dans le domaine de l'hygiène par exemple, l'information est insuffisante, les ménages ne comprennent pas le lien entre la santé et salubrité du milieu. En ce qui concerne la pression démographique, il existe une faible compréhension des relations entre croissance démographique, vie familiale responsable, développement économique et social des communautés.

Pour ce qui est de la planification familiale, la femme ne fait pas suffisamment attention aux séances d'animation ; en matière d'environnement proprement dit, la femme n'est pas suffisamment informée pour acquérir des produits de substitution en

vue de protéger les écosystèmes menacés et en même temps subvenir aux besoins quotidiens du ménage. Elle a de faibles connaissances en matière d'amélioration et de conservation des sols.

Toutefois, l'on pourrait exploiter les **potentialités** suivantes :

- Les séances de formation et d'information sur la santé, l'hygiène, la planification familiale constituent des occasions de mobilisation sociale, y compris les femmes ;
- Des programmes de formation scolaire intégrée en matière de connaissance et pratiques sur les domaines liés à la démographie, la planification familiale, la santé, la nutrition, l'hygiène et l'environnement peuvent contribuer non seulement à l'épanouissement de la notion d'un statut équitable pour la femme mais à une meilleure gestion de l'environnement. Les femmes étant présentes dans les secteurs qui ont trait à l'environnement, sont-elles toujours prises en compte dans les différents programmes et projets développés pour protéger l'environnement ?

1.4. CADRE D'INTERVENTION EXISTANT

1.4.1. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

La volonté politique d'intégrer la femme au processus de développement national a toujours existé. Les différentes Constitutions qui se sont succédées reconnaissent et consacrent le principe de l'égalité entre les sexes, en droits et en devoirs. Cependant certaines lois présentent encore quelques éléments discriminatoires et défavorables à la femme. Ainsi la femme n'hérite pas dans sa famille et ne jouit que de l'usufruit des biens familiaux. Selon la coutume, les biens appartiennent à l'homme et à sa progéniture masculine après le décès du père. Il existe donc une lacune au niveau de la législation écrite qui concerne les Régimes Matrimoniaux, Successions et Libéralités. Aussi, dans le cadre de la politique de promotion féminine, il faudrait une loi y relative. Sur le plan institutionnel, un Ministère chargé de la Promotion Féminine a vu le jour depuis novembre 1992.

Ce département ministériel a souvent changé d'appellation : Ministère de la Condition Féminine (à sa création), Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine (au lendemain de la proclamation de la 3^{ème} République), Ministère de la Promotion Féminine et de la Protection Sociale (depuis février 1991) et Ministère des Droits de la Personne Humaine, de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme en août 1997.

Ce Ministère n'est pas représenté au niveau de l'ensemble du pays. Les Centres de Développement Familial (CDF), organes d'exécution sur terrain de la politique du Ministère ne sont présents que dans 5 provinces sur les 16 que compte le pays (Ngozi, Muramvya, Cankuzo, Rutana, Ruyigi).

1.4.2. POLITIQUE SECTORIELLE, ACTIONS ET PROJETS EXISTANTS OU PREVUS

Au niveau du gouvernement, chaque Ministère technique élabore sa politique sectorielle. Depuis 1993, le Ministère ayant en charge la promotion de la femme a élaboré sa politique sectorielle mais celle-ci n'a pas été approuvée par le Conseil des Ministres ce qui signifie que jusqu'aujourd'hui c'est celle de 1991 qui est toujours en vigueur.

En matière d'environnement, ce Ministère n'a pas d'actions précises programmées mais certaines activités réalisées sur terrain par les projets en cours ont un impact sur l'environnement.

Les autres Ministères dont les actions ont une influence directe sur l'environnement sont notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, du Développement Communal, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Toutefois les différents programmes et projets qu'ils planifient ne ciblent pas les femmes, ils s'adressent à la population en général. Mais en analysant de près certains projets initiés par les différents partenaires dont le Gouvernement, les Organisations Non Gouvernementales, les Agences des Nations Unies et les autres bailleurs (Banque Mondiale, FAC, BAD, etc.) l'on constate que la femme est de plus en plus prise en considération.

Les projets qui vont être repris ici sont ceux qui ont un volet environnemental et où la femme joue ou devrait jouer un rôle par rapport à l'environnement.

1.4.2.1. PROJETS RELEVANT DU MINISTERE AYANT EN CHARGE LA PROMOTION DE LA FEMME

PROJET « APPUI A LA PROMOTION FEMININE » (A.P.F.)

Financé par le FNUAP et fonctionnel depuis 1990, ce projet cible la femme rurale dans les activités de formation, information, éducation, communication (IEC) dans les domaines de la santé, la nutrition, l'hygiène et l'environnement, la planification familiale et la santé de la reproduction, les activités génératrices de revenus (agriculture, élevage, gestion de moulins, artisanat, ...) et l'alphabétisation fonctionnelle.

La stratégie utilisée est l'organisation des femmes en groupements autour d'activités génératrices de revenus, ce qui rend facile la diffusion des messages sur les thèmes identifiés selon les besoins exprimés par les femmes.

Le projet vulgarise aussi les foyers améliorés à économie de bois à Rutana et Ngozi. Même si le groupe-cible sont les femmes, le projet n'exclut pas les hommes. Ce projet œuvre en province Cankuzo, Muramvya, Ngozi et Rutana à travers des structures appelées : « Centres de Développement Familial » (C.D.F.).

PROJET URBAIN POUR LES FEMMES (P.U.F.)

C'est un projet financé par l'UNICEF. Avant la crise il menait des activités d'IEC, des activités génératrices de revenus et des activités de formation en faveur des femmes urbaines (certains quartiers de Bujumbura : Bwiza, Buyenzi, Cibitoke, Kamenge). Avec la crise, il a centré ses activités sur l'assistance dans la zone Mutakura.

PROJET « AMELIORATION DE L'HABITAT DES FAMILLES PAUVRES DE KINAMA ET NYANZALAC »

Ce projet était financé par le gouvernement du Burundi avec comme agence d'exécution le Fonds Africain pour l'Habitat (F.A.H.). Ce sont les femmes de ces zones ciblées qui participaient à toutes les activités de construction de leurs maisons. Avec la crise le projet a été arrêté. Il permettait aux femmes de donner leur contribution à l'organisation des quartiers par conséquent à l'amélioration de l'environnement.

1.4.2.2. PROJETS RELEVANT DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Deux projets de ce Ministère ont réservé un volet important « femme ». Il s'agit du projet de gestion des ressources rurales de Ruyigi et le projet DSA (Mutambu, Muhuta et Kabezi).

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES RURALES DE RUYIGI

Il a pour objectif l'accroissement des revenus et la sécurité alimentaire des familles rurales, la protection et l'utilisation des ressources naturelles (marais, terres dégradées à vocation forestière), l'appui aux initiatives locales en matière de promotion économique des femmes rurales. Un centre de développement familial a été mis sur pied et les activités sont les mêmes que celles du projet Appui à la Promotion Féminine. C'est un projet financé par le FIDA. Celui-ci a effectué une mission de supervision en mai 1997 et a déploré l'absence de cadres et agents féminins parmi le personnel du projet et a recommandé de les recruter.

PROJET DSA (DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'EXPLOITATION AGRICOLE) EN COMMUNES MUHUTA, MUTAMBU ET KABEZI

Financé par la G.T.Z., il a pour objectif d'introduire des techniques d'exploitation plus adaptées aux conditions agro-écologiques de la région et augmenter la production agricole. Ce projet a un volet « intégration de la femme » aux différentes activités programmées. La femme participe donc aux différentes étapes du projet, elle est prise en considération pendant les séances de vulgarisation agricole. Le projet ne s'adresse pas aux femmes individuellement mais elles sont regroupées en association.

Les autres projets relatifs à l'agriculture et l'élevage ne ciblent pas nécessairement la femme. Ils devraient améliorer leurs méthodes d'approche envers cette catégorie.

1.4.2.3. PROJETS RELATIFS A LA SANTE

En ce qui concerne la santé, le Ministère de la Santé Publique continue de développer les programmes de santé maternelle et Infantile et de Planification Familiale.

BUREAU DE COORDINATION DU PROGRAMME NATIONAL DE PLANIFICATION FAMILIALE (C.P.P.F.)

C'est un projet financé par le FNUAP. Il a dans ses activités l'information, l'éducation et la communication (IEC). La planification familiale s'adresse au couple mais la femme est le groupe privilégié dans ce domaine puisque c'est elle l'acceptatrice et l'utilisatrice. Ce projet diffuse aussi des messages visant l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant mais aussi de l'adolescent.

Un autre projet qui a un impact sur l'amélioration de la santé de la femme et aussi de l'environnement est le projet de Formation et éducation en matière d'hygiène. Ce projet recommande aux équipes de terrain de faire participer les femmes à 50% mais on ne sait pas dire aujourd'hui le degré de leur participation.

Le projet Lutte contre les Maladies Transmissibles et Carentielles (LMTC) mène des actions qui ont un impact évident sur la femme et l'environnement.

Il existe d'autres projets qui ne sont pas sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique mais qui ont leur importance sur la santé de la femme et la protection de l'environnement. Il s'agit notamment du **Projet Information, Education, Communication** (IEC) du Ministère de la Communication et le projet **Education à la Vie Familiale et en Matière de Population à l'Ecole** (EVF./EMP) du Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique. Ces projets sensibilisent la population en général et les jeunes en particulier sur le bien-fondé d'une sexualité responsable, sur la santé de la reproduction, la planification familiale et essaient de montrer les relations qui existent entre la croissance démographique et les problèmes socio-économiques du pays. Ils bénéficient du financement du FNUAP.

En matière d'eau et assainissement, le Ministère du Développement Communal poursuit ses efforts en disponibilisant l'eau potable près des habitations. Ses programmes s'adressent à la population en général, l'on n'a pas encore pris conscience d'associer la femme dans les actions de mobilisation et de sensibilisation sur la gestion des sources aménagées, des bornes fontaines, etc. Les comités d'eau et d'hygiène devraient intégrer davantage les femmes.

1.4.2.4. PROJETS RELEVANT DU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PROJET REBOISEMENT BANQUE MONDIALE/FONDS D'AIDE ET DE COOPERATION

Ses volets d'intervention sont les pépinières rurales, l'agro-sylvo-pastoral. Depuis 1992, ce projet prenait en compte les desiderata des femmes. Bien que la phase de conception n'a pas considéré la femme, des plans prévoyant son inclusion dans les phases suivantes étaient prévus.

Les réunions locales de préparation des campagnes forestières sont suivies par les femmes au même titre que leur mari. On remarque cependant une sous-représentation des femmes au niveau des cadres du projet et parmi la main d'œuvre. Pourtant le travail en pépinière conviendrait mieux aux femmes.

PROJET FORESTIER BUKIRASAZI

Ce projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) portait en 1992 le titre de Projet Aménagement Forestier Pilote du Sud Kirimiro-Bututsi. Il combine le volet agro-forestier et le reboisement (renforcement de la lutte anti-érosive). Les femmes occupent une place de choix dans l'aspect vulgarisation.

PROJET AGRO-FORESTIER DE RUMONGE (INECN/CRS)

L'élément féminin n'est pas traité de manière particulière. Il en est de même pour les projets Protection et Développement du Parc National de la Kibira, Etude d'identification du Parc National de la Ruvubu.

PROJETS PSTP/HIMO (PROGRAMME SPECIAL DE TRAVAUX PUBLICS A HAUTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE)

Il est implanté à Ruyigi. Il cherche à protéger et à conserver les eaux et les sols, à produire du bois de chauffage, du bois d'œuvre, à créer des emplois, à favoriser l'intégration des femmes dans ces activités. Le volet féminin avait donc été intégré dès la conception du projet. Pendant l'exécution, les femmes étaient sensibilisées et ont participé (surtout les jeunes filles) soit au travail de pépinière, soit à l'entretien des routes. Malheureusement cet aspect s'est soldé par un échec par manque d'encadrement des femmes et par leur indisponibilité (difficile de concilier les travaux ménagers, champêtres et autres).

1.4.2.5. PROJET RELATIF A L'ENERGIE

PROGRAMME DE FOYERS AMELIORES A CHARBON DE BOIS

Bien que ce projet vise à réduire la consommation de charbon de bois, par conséquent limiter la déforestation, l'aspect artisanal a été développé et le projet n'a touché le monde du vécu féminin que d'une façon indirecte surtout qu'il s'adresse aux ménages urbains. Toutefois, le type de foyers améliorés à économies de bois diffusé dans les camps de déplacés a un impact direct sur l'environnement (réduction

du bois consommé) et sur la femme (allègement de son travail, gain de temps). Ce projet longtemps resté sous la tutelle du Ministère de l'Energie et des Mines est entrain d'être développé par l'ONG CARE.

Cette liste de projets initiés par le gouvernement qui contribuent à la protection de l'environnement et qui intègrent d'une façon ou d'une autre la femme n'est sûrement pas exhaustive. Il conviendrait d'analyser aussi la part des agences du système des Nations Unies, des ONG ou des Associations existantes.

1.4.2.6. LES AGENCES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

LE PNUD

Le PNUD mène des actions qui visent le développement à la base à travers les programmes spécifiques suivants : le Réseau Afrique 2000, le Programme Partenaires de Développement (PDP), le Fonds d'Appui aux Initiatives de Base (FAIB), le Fonds de Réhabilitation et de Reconstruction (FRR) et le Fonds d'Appui à la Base pour la Reconstruction, les Initiatives Communautaires et les Sinistrés (FABRICS).

En février 1994, le PNUD a mis sur pied un programme de transition-Continium I, pour répondre aux besoins liés à la crise socio-politique que connaît le pays depuis octobre 1993, avec le souci de concilier l'urgence et la nécessité de relancer les activités de développement. C'est ainsi que le Programme de Réhabilitation, de Reconstruction et d'Appui à l'Action Humanitaire (BDI/95/004) a été mise en œuvre. Il comporte 5 volets à savoir : ABRICS (Appui à la Base pour la Reconstruction, les Initiatives Communautaires et les Sinistrés), Santé, Agriculture, Education à la paix et Renforcement des Capacités Institutionnelles. Suite aux résultats probants obtenus, le Continium II fut lancé à partir d'avril 1996.

Ce programme multisectoriel a privilégié les appuis à la base, à travers le financement de micro-projets d'auto-promotion des populations.

Les différentes interventions sont relatives à l'agro-élevage, l'agro-foresterie, l'artisanat, la lutte anti-érosive, la pisciculture intégrée à l'élevage, la transformation des produits agricoles ... En matière d'environnement, le Réseau Afrique 2000 est le mieux indiqué.

Les micro-projets financés par ces différents programmes se chiffrent à 288 dont 45 de Réseau Afrique 2000, 19 de PDP, 22 de FAIB, 20 de FRR et 182 de FABRICS. Les projets pour femmes sont au nombre de 52. Ceci montre que le PNUD attache une grande importance à l'intégration de la femme dans les programmes de développement.

Pour le programme FABRICS, on note 237 projets portant sur les activités liées à l'environnement (agro-élevage, pisciculture, reboisement et agro-foresterie), les technologies agro-alimentaires, l'artisanat, les pistes et hydraulique rurale, la formation et la communication. Parmi les catégories des bénéficiaires, on dénombre 40 femmes, 78 hommes et femmes (mixtes), 73 hommes et 46 sinistrés.

Pour **Réseau Afrique 2000**, on compte 2 groupements féminins qui pratiquent l'intégration de l'agriculture à l'élevage en province Ruyigi.

Le PDP enregistre 3 projets pour femmes qui concernent la couture, activité qui n'a pas d'impact sur l'environnement mais qui permet à la femme d'avoir des revenus.

Le FRR encadre 4 groupements de femmes qui mènent des activités d'agriculture et d'élevage.

LA FAO

La FAO est responsable de l'exécution du volet agricole du **Programme de Réhabilitation, de Reconstruction et d'Appui à l'Action Humanitaire**. Ce volet s'est fixé comme objectifs immédiats le renforcement des capacités nationales dans le secteur agricole et rural et la contribution à la restauration des capacités de production du secteur agricole en intégrant les aspects de protection de l'environnement. Parmi les activités à réaliser, notons la réhabilitation des centres semenciers et l'appui aux groupements de producteurs des semences, la promotion de systèmes intégrés de production ; l'organisation et l'appui aux groupements exerçant plusieurs activités (collecte et transformation des produits agricoles, approvisionnement en intrants agricoles et d'élevage) ; la formation et l'appui aux groupements pépiniéristes ; l'aménagement et la gestion des bassins versants et la promotion des technologies appropriées.

La formation et l'appui des groupements de pépiniéristes dans la production et l'écoulement des plants forestiers semble avoir des effets directs sur l'environnement dans ce sens qu'il agit sur la protection des sols contre l'érosion hydrique, la production de bois de chauffage et de service.

Dans ce projet on ne sait pas dire de manière chiffrée la participation des bénéficiaires selon le sexe. Il est fait mention d'un groupement de femmes de Kabiro (Kayanza). Les agents du projet rencontrés sur terrain informent qu'ils s'adressent à la population en général mais il arrive qu'il y ait des groupements purement féminins, d'autres mixtes et d'autres encore composés d'hommes uniquement. Il leur a été recommandé de tenir compte de l'aspect féminin dans toutes les étapes du projet.

L'UNICEF

Il a un projet « Hygiène, Eau et Assainissement ». L'UNICEF intervient dans ce domaine dans les provinces du Nord (Cibitoke, Bubanza, Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga) et à Muramvya et prochainement à Gitega.

Ses activités (transport de l'eau, filtration de l'eau, sources aménagées, collecte des eaux pluviales, réhabilitation des adductions, construction des latrines, vidanges des latrines) sont menées dans les camps de déplacés, les centres de santé et les écoles.

Dans les séances d'éducation et de sensibilisation, l'UNICEF veille à ce que les femmes soient représentées à 60%. Au départ, l'UNICEF avait ciblé le milieu rural mais il veut étendre ses activités en milieu urbain pour les femmes) où l'évacuation des ordures ménagères, la canalisation vont être menées. L'UNICEF souhaite que

les régies communales de l'eau soient redynamisées pour maintenir l'environnement sain.

LE HCR

Le Programme de réhabilitation du couvert forestier au nord du Burundi vise la lutte contre la déforestation et la dégradation de la couverture forestière en province Ngozi, Kayanza, Kirundo et Muyinga. Ainsi 1300 ha ont été reboisés à Ngozi, 510 ha à Muyinga, 490 ha à Kirundo et 620 ha à Kayanza, soit un total de 2.910 ha reboisés. Le projet entend aussi diffuser des arbres fruitiers. Le HCR s'adresse aux ménages (rapatriés regagnant leur colline d'origine, sinistrés, personnes les plus démunies) sans cibler nécessairement les femmes.

LE FNUAP

Il fait la sensibilisation aux problèmes d'environnement pouvant résulter d'une croissance rapide de la population à travers les projets qui ont comme volet principal « la planification familiale » (C.P.P.F., A.P.F., I.E.C.). Il finance aussi le projet « Etude des Relations d'Interdépendance entre Population – Environnement » exécuté par l'INECN. Ce projet ne cible pas les femmes.

LE PAM

Il intervient indirectement via le « food for work » dans le projet relatif au reboisement avec le HCR au nord du pays. Sur 9.412 hommes. Les femmes constituent le groupe-cible privilégié du PAM pour les activités génératrices de revenus : agriculture, (culture de légumes, haricots, pommes de terre, sorgho, production des plantes aromatiques et médicinales, production des semences), l'exploitation des ateliers de coutures, etc.

Dans les camps de déplacés où se pose le problème de malnutrition croissante, les femmes bénéficient d'une formation en nutrition. Elles participent également à d'autres travaux initiés par différents partenaires et où le PAM contribue dans le food for work notamment dans la reconstruction (réfection des pistes, du système d'irrigation, des barrages de retenus et la réhabilitation des centres de santé).

Certaines activités sont exercées à 100% par les femmes, tandis que d'autres connaissent la participation mixte ou encore des hommes uniquement. Ainsi pour les projets en cours, le PAM a enregistré un total de 14.528 bénéficiaires dont 7.372 hommes et 7.156 femmes. Parmi celles-ci 4.329 se retrouvent dans des groupements mixtes et 2.827 exercent seules des activités. On a donc 49% de femmes et 51% d'hommes.

Pour 1997-1998, le PAM prévoit de mettre sur pied des projets à petite échelle et à impact rapide qui visent le développement. Ces petits projets seront menés avec les différents Ministères intéressés.

L'OMS

Dans le cadre du projet Réhabilitation, Reconstruction et appui à l'action humanitaire, l'OMS est la cheville ouvrière du dispositif sanitaire mis en place au lendemain de la crise qui est composé de l'ensemble des intervenants présents dans le secteur de la santé. L'on sait que la situation sanitaire et l'état nutritionnel se sont détériorés suite à la crise et les principales victimes sont les femmes et les enfants. Certaines maladies surgissent suite à un environnement insalubre notamment le manque d'hygiène et d'assainissement, le type d'habitation dans les camps de déplacés, la promiscuité, les mauvaises conditions de vie (manque de nourriture en quantité et en qualité suffisante, manque de vêtements, de couvertures, etc.). L'OMS essaie de faire face à tous ces problèmes avec la participation d'autres partenaires.

1.4.2.7. ACTIONS DES ONG

Avec la crise on a assisté à une présence massive d'ONG étrangères oeuvrant dans des secteurs variés (voir carte en annexe + liste). Il ne sera retenu que celles qui exercent des activités dans les domaines qui ont un impact sur l'environnement.

- Agriculture : ARP, OXFAM Québec, Christian Aid, CRS, Dorcas Aid, Action Aid ;
- Agro-pastoral et Agro foresterie : CRS ;
- Protection de l'environnement : CARE
- Santé : IHA, MSF Belgique, MSF France, MSF Hollande, IMC, SCF, MSF Suisse, Chr.Aid ; World Vision, GVC ;
- Nutrition : MSF Belgique, MSF F/H, IMC, Chr. Aid, Solidarités, CRS, ACF ;
- Eau et assainissement : IHA, Intersos, Solidarités, MSF B, CRS, OXFAM UK, Equilibre ;
- Eau : ARP, Action Aid ;

Les femmes participent dans ces différents domaines mais ces ONG ne font pas de distinction de sexe. Une seule d'entre elles, la SCG s'occupe de l'intégration de la femme au développement.

1.4.2.8. LES ASSOCIATIONS FEMININES

Depuis mars 1994 est né le Collectif des Associations et ONG féminines du Burundi (CAFOB) qui compte aujourd'hui 20 associations membre. Il existe d'autres associations et ONG féminines non membres du CAFOB. Si on totalise les membres et les non-membres du CAFOB on a 46 associations et ONG féminines en 1997 (voir liste en annexe) alors qu'on n'enregistrait que 6 associations féminines d'envergure nationale en 1991. C'est dire combien les femmes prennent de plus en plus conscience de leur rôle et veulent participer pleinement et de façon effective au développement. Leurs secteurs d'intervention sont variés tout comme la femme est impliquée dans tous les secteurs de la vie nationale mais à des degrés divers. Ces

associations visent donc l'intégration de la femme dans tous les domaines : politique, juridique, économique, social (éducation, santé, emploi) et culturel. La plupart d'entre elles voudraient que la femme acquiert l'indépendance économique en développant des activités génératrices de revenus, en facilitant l'accès au crédit et la promotion de l'épargne. Certaines mènent des activités de protection et d'amélioration de la santé des mères. D'autres encore voudraient défendre les droits de la femme (promotion du statut juridique). L'on constate qu'il y en a peu qui ont pensé au domaine de l'environnement sauf « Association Femmes et Environnement » au Burundi. La présence de ces associations féminines est un atout pour mener des actions de sensibilisation, d'éducation des femmes pour la protection de l'environnement.

1.5. CONCLUSIONS

Le présent diagnostic confirme les déclarations faites par les différentes conférences internationales : la femme est un partenaire incontournables si l'on veut prétendre à un développement humain durable. L'analyse de la situation de la femme dans ses rapports avec l'environnement a permis d'identifier **les problèmes et leurs causes, les opportunités et les contraintes** pour une meilleure gestion de l'environnement.

L'on notera :

- **La forte pression démographique** résultant de la fécondité élevée de la femme, de la mentalité pronataliste des Burundais, la faible adhésion au programme de planification familiale qui entraîne un déséquilibre entre la population, les ressources et l'environnement.

Ainsi on assiste à la surexploitation des terres agricoles, à la dégradation des sols, l'érosion et par conséquent la baisse du rendement agricole pouvant conduire à un déficit alimentaire.

Cette croissance rapide de la population est aussi à l'origine de la pénurie croissante du bois de chauffage, du déboisement, de la déforestation, du développement anarchique des quartiers pouvant causer des problèmes d'assainissement.

- **La dépendance économique**, la pauvreté relative de la femme car elle n'a pas suffisamment de revenus monétaires pour acheter les intrants agricoles pour améliorer la production. Ceci fait qu'elle n'a pas accès aux moyens de production.
- **La faible participation des femmes** dans les programmes et projets de développement due à la difficulté de combiner les travaux ménagers et les travaux agro-pastoraux qui surchargent la femme. Elle n'a pas le temps d'assister aux séances d'animation, de vulgarisation. Elle n'est toujours pas associée dans les différentes phases d'un projet.
- **Le faible taux de scolarisation** des filles est à la base du manque de personnel féminin d'encadrement et **le faible niveau d'instruction** des femmes constitue un handicap à la gestion rationnelle de l'environnement alors qu'elles

assument la fonction de mère-éducatrice et qu'elles veillent à la santé, l'hygiène, l'alimentation ... de la famille. Le non-respect des règles d'hygiène occasionne des problèmes de santé (fréquence des maladies « environnementales »).

- **Le faible pouvoir de décision** (répartition des forces de travail, affectation des revenus du ménage autres qu'agricoles, nombre d'enfants, ...).
- La contrainte générale est **l'insuffisance ou le manque d'information**.

Malgré la présence de cette série de problèmes et de contraintes, la femme constitue un atout pour la préservation de l'environnement. En effet, son importance numérique par rapport à la population globale, sa fonction d'éducatrice sont des éléments moteurs de changement en matière de l'environnement et de développement si l'on en tient compte dans le processus de développement.

Des stratégies et des actions doivent être envisagées pour mettre la femme à contribution dans la gestion de l'environnement.

CHAPITRE II : STRATEGIES

Avant d'envisager des stratégies propres au Burundi en matière de « Femme et Environnement », il importe de rappeler les stratégies retenues par les conférences mondiales du CAIRE et de BEIJING.

Trois stratégies ont été dégagées à savoir :

1. Assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux.

Pour ce faire, il est recommandé :

a. aux pouvoirs publics de :

- Donner aux femmes, à tous les niveaux, la possibilité de participer aux prises de décisions concernant l'environnement (gestion, conception, planification, exécution et évaluation des projets relatifs à l'environnement).
- Permettre aux femmes l'accès à l'information et à l'éducation notamment dans le domaine des sciences et technologie pour participer efficacement aux prises de décision en matière d'environnement.
- Prendre des mesures visant à donner aux femmes le pouvoir d'agir en faveur de l'environnement, en tenant compte de son rôle de productrices et consommatrices.
- Favoriser la participation des Communales locales, en particulier les femmes, à l'identification des besoins en matière de services publics, à l'aménagement de l'espace et à la mise en place de l'infrastructure urbaine.

- b. aux gouvernements, aux organisations internationales et au secteur privé de :
- Encourager l'élaboration de projets en faveur des femmes et gérés par les femmes dans le domaine de l'environnement.
 - Inciter les institutions sociales, économiques, politiques et scientifiques à se préoccuper de la dégradation de l'environnement et des conséquences qui en résultent pour les femmes.
2. Intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable.

A ce niveau, les recommandations sont les suivantes :

- a. Les gouvernements devraient :
- Tenir compte des connaissances et pratiques traditionnelles des femmes rurales en matière d'utilisation et de gestion durables des ressources dans l'élaboration des programmes d'aménagement de l'environnement et de vulgarisation.
 - Tenir compte dans les politiques générales, des résultats des recherches ayant trait aux problèmes spécifiques des femmes, afin de mettre en place des établissements humains durables.
 - Appuyer les efforts visant à assurer aux femmes sur un pied d'égalité avec les hommes, l'accès au logement, à l'eau potable, à des techniques énergétiques rationnelles ; assurer l'accès à tous à l'eau salubre d'ici l'an 2000 et concevoir et mettre en œuvre des plans de protection et de conservation de l'environnement.
 - Mettre au point une stratégie en vue d'éliminer tous les obstacles qui s'opposent à la participation pleine des femmes au développement durable.
- b. Les organisations internationales et les ONG devraient
- Inciter les femmes travaillant dans le secteur de la communication à sensibiliser le public aux problèmes écologiques.
3. Renforcer ou créer des mécanismes au niveau national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes.

Pour cette stratégie, il est recommandé aux gouvernements, organisations régionales et internationales, aux ONG de :

- Apporter une assistance technique aux femmes, notamment dans le pays en développement, dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des petites entreprises, de l'industrie, pour assurer la promotion de la mise en valeur des ressources humaines.

- Constituer des bases de données et de systèmes d'information, effectuer des recherches, élaborer des méthodologies en collaboration avec les universités et chercheurs locales, pour recenser leurs connaissances et l'expérience des femmes en matière de gestion et de protection des ressources naturelles et élaborer des programmes visant à créer des centres ruraux et urbains de formation, de recherche et de documentation qui permettent de diffuser des technologies écologiques auprès de la femme.

Toutes ces stratégies sont valables pour le Burundi.

La présente étude propose des stratégies qui essaient de répondre aux problèmes et contraintes identifiés liés à l'exercice des différentes activités ci-haut décrites. La femme est impliquée dans une série d'activités qui ont un impact sur l'environnement.

La stratégie à envisager est celle qui cherche à intégrer et promouvoir la femme du milieu rural et du milieu urbain dans toutes les activités de développement en tant qu'actrice et bénéficiaire tout en améliorant son statut juridique et socio-économique. La stratégie globale concerne l'éducation environnementale auprès des femmes. Des objectifs généraux et spécifiques sont définis selon chaque secteur d'intervention.

2.1. SECTEUR AGRICOLE

OBJECTIF GLOBAL

Permettre à la femme d'acquérir une autonomie économique.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Arriver à une agriculture rentable pour la femme ;
- Avoir la reconnaissance dans les faits du droit de la femme à la propriété foncière ;
- Avoir accès aux moyens de production.

Pour ce secteur, la stratégie consiste à rentabiliser les activités champêtres des femmes pour qu'elles génèrent des revenus. La plupart des activités sont réalisées par la femme pour l'autosubsistance. La femme participe à la production des cultures de rente de manière marginale et non organisée. Le poids du droit coutumier fait que les femmes ont difficilement accès à la propriété de la terre et aux autres facteurs de production agricole.

La logique d'intervention cherche à améliorer la productivité de l'agriculture vivrière pour qu'elle ne soit pas toujours considérée comme économiquement marginale mais qu'elle soit rentable. Si la ressource « Sol » est mieux gérée, l'environnement en bénéficiera.

Pour l'agriculture, la stratégie sera donc la sensibilisation des organisations et instances concernées en vue de :

- Obtenir pour les femmes le droit pratique de l'accès à la terre ;
- Réaliser l'organisation de session de vulgarisation agricole d'après les attentes des femmes et en tenant compte de leurs contraintes spécifiques ;
- Obtenir la mise en place des systèmes d'octroi de crédit agricole aux femmes pour leur permettre l'accès aux intrants pour les cultures vivrières.

PARTENAIRE ET GROUPE CIBLE

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme (MASPF) a le rôle de mobiliser les partenaires impliqués dans ce secteur. Ceux-ci sont notamment le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE), le Ministère de la Justice, le Ministère du Développement Communal (DC), les autorités locales.

Le groupe cible sont les femmes en général et les femmes rurales en particulier.

2.2. SANTE, HYGIENE, EAU ET ASSAINISSEMENT

OBJECTIF GLOBAL

Améliorer la santé de la population en général et des femmes en particulier par une gestion saine de l'environnement.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Réaliser une planification des naissances plus espacées ;
- Arriver à une amélioration des principes d'hygiène, surtout en ce qui concerne l'eau potable et la salubrité du milieu ;
- Renforcer la participation et l'intégration des femmes dans la gestion, l'utilisation et la conservation de l'eau ;
- Augmenter les connaissances de la pharmacopée traditionnelle utilisée par les femmes et éviter la disparition de certaines plantes médicinales suite à la mauvaise utilisation.

En matière de santé, hygiène, eau et assainissement, la stratégie concerne l'organisation et la formation des femmes pour qu'elles participent dans le processus de conception et de gestion des projets d'approvisionnement en eau, d'hygiène et d'assainissement.

La deuxième stratégie est l'information et l'éducation des femmes aux aspects d'hygiène et de santé spécifiquement liée aux femmes tels que la maternité responsable, la nutrition, l'hygiène et la puériculture, les relations entre santé, hygiène et environnement, la pharmacopée traditionnelle.

PARTENAIRES

Le Ministère de la Santé Publique (SP) est le Ministère technique concerné par cette stratégie. Les autres acteurs sont : le MASPF, le M.S.P., le Min. D.C., OMS, UNICEF.

Groupe cible : les femmes.

2.3. SURCHARGE DU TRAVAIL DE LA FEMME

OBJECTIF GLOBAL

Améliorer les conditions de vie des femmes

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Alléger des tâches spécifiques des femmes
- Augmenter le temps libre.

Pour ce qui est de la surcharge du travail de la femme due à l'exécution des travaux ménagers, champêtres, recherche du bois de chauffage, de l'eau ... la stratégie serait **une meilleure organisation** du travail quotidien de la femme pour alléger son travail physique, diminuer la fatigue et augmenter le temps libre. La logique d'intervention est de dégager le « temps libre » qui permet l'épanouissement en termes de **formation, instruction et emploi**. Si la femme arrive à dégager un temps libre, elle peut participer à la vie politique, sociale et économique. Pour le cas présent, elle peut participer aux activités de protection de l'environnement. Il faut donc des actions facilitant les tâches des femmes par l'introduction des technologies appropriées (moulin, foyers améliorés, ...) et une formation accrue.

La participation active des hommes aux activités ménagères s'avère aussi nécessaire. Il faudrait également réhabiliter les formes d'entraide traditionnelle.

En vue d'améliorer progressivement l'organisation du travail de la femme dans le ménage, les parents devraient éduquer les enfants, garçons et filles, de la même manière, de telle sorte que chaque membre de la famille exerce des activités dont il est capable de faire sans distinction de sexe.

Partenaires : MASPF, Min. D.C., Min. Communication, FAO, UNICEF, FNUAP.

Groupe cible : femmes rurales, population.

2.4. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT PROPREMENT DIT

OBJECTIF GLOBAL : Amener la population en général et la femme en particulier à vivre dans un environnement salubre.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Améliorer les conditions de vie des hommes et des femmes des quartiers équipés ;
- Sensibiliser les femmes sur les problèmes relatifs à l'habitat, l'énergie, l'eau et l'assainissement ;
- Faire participer les femmes dans des institutions promouvant l'énergie, l'eau, l'assainissement et l'environnement.

Pour la protection de l'environnement, il faut mener des actions de sensibilisation des femmes sur les problèmes relatifs à l'habitat, à l'eau, à l'énergie, à l'assainissement et à son environnement (conservation des sols en vulgarisation agricole, formes alternatives de source d'énergie, etc.) ; les activités et les techniques IEC en matière d'environnement. Bref la formation et l'encadrement de la femme dans la gestion des ressources environnementales sont nécessaires. Pour ce secteur on retombe dans les stratégies développées aux secteurs relatifs à la santé et l'hygiène et à l'allègement du travail de la femme.

PARTENAIRES :

- Le Ministère technique responsable est le MATE.
- Le MASPF, Min. Agriculture et Elevage, Ministère D.C., Min. Communication, FAO, ONG, Min. Energie et Mines

Le Ministère ayant la promotion féminine dans ses attributions devra sensibiliser pour une intégration de la composante « Femme et environnement » aux programmes de développement.

Groupe cible : la population y compris les femmes.

2.5. FAIBLE TAUX DE SCOLARISATION DES FILLES ET FAIBLE NIVEAU D'INSTRUCTION DES FEMMES

OBJECTIF GLOBAL : Améliorer le statut de la femme

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Augmenter le niveau de formation des femmes et réduire les disparités entre filles et garçons à tous les niveaux d'enseignement ;
- Mettre en place un programme d'alphabétisation des femmes.

La stratégie pour la formation en vue de réduire les disparités de genre et accroître le niveau d'instruction des femmes consiste en l'élaboration d'une politique d'alphabétisation fonctionnelle ciblée sur les femmes dans le système non formel.

Pour le système formel, il faut le soutien et le respect de divers éléments des programmes d'éducation tels que définis dans les politiques sectorielles des Ministères ayant en charge l'enseignement qui visent la réduction des disparités liées au sexe à tous les niveaux d'enseignement.

La sensibilisation des parents pour qu'ils comprennent que leurs filles ont le droit de bénéficier d'une formation au même titre que les garçons, la sensibilisation des filles pour qu'elles fréquentent l'enseignement technique ou scientifique, et enfin la sensibilisation des jeunes filles déscolarisées et des femmes mariées pour qu'elles suivent des cours d'alphabétisation fonctionnelle, calcul et gestion élémentaire liés à l'apprentissage d'un métier.

L'amélioration du niveau d'instruction de la femme permet l'amélioration des conditions sanitaires du foyer et de la santé de la famille.

PARTENAIRES :

- Les Ministères techniques responsables de cette stratégie sont le Ministère de Base et de l'Alphabétisation des Adultes et le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- Le MASPF, le Ministère de la Jeunesse, Sports et Culture, Ministère de la Communication, UNICEF, ONG.

GROUPE CIBLE : Filles, jeunes filles déscolarisées, femmes mariées, parents.

2.6. DEPENDANCE ECONOMIQUE ET PAUVRETE DE LA FEMME

OBJECTIF GLOBAL :

Avoir une autonomie économique par l'accès à l'épargne et au crédit.

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Développer des systèmes formels d'épargne et de crédit pour les femmes ;
- Offrir aux femmes la possibilité de gérer leurs propres revenus et avoir droit à la cogestion du patrimoine familial.

La stratégie à adopter est **l'accès à l'épargne et au crédit**. Il faut bien informer les femmes sur les possibilités d'épargne et de crédit, qu'elles sachent les droits et les obligations des épargnants et des emprunteurs.

Etant donné que les femmes n'ont pas de droits sur le patrimoine familial et sur les revenus familiaux (surtout les femmes rurales) elles n'ont pas beaucoup de possibilités d'épargner et n'ont pas de garantie pour le crédit, raison pour laquelle elles doivent savoir que le crédit contracté doit être remboursé.

Une sensibilisation générale des instances concernées doit être menée en vue de l'amélioration de l'état de dépendance financière des femmes. Il faudrait aussi renforcer les associations féminines qui facilitent l'accès des femmes au crédit et encourager la naissance d'autres en matière d'épargne et de crédit pour assister un grand nombre de femmes. Il faut aussi mobiliser les femmes pour exercer des activités génératrices de revenus à travers des groupements. Si la femme acquiert une certaine autonomie financière, son pouvoir de prise de décision dans le ménage s'affermira. Elle aura la possibilité d'accéder aux facteurs de production et pourra contribuer davantage à la protection de l'environnement et au développement économique du pays.

PARTENAIRES :

MASPF, Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction, Institutions financières, COOPEC, Associations féminines, ONG.

GROUPE CIBLE : Population en général et les femmes en particulier.

7. PRESSION DEMOGRAPHIQUE

En ce qui concerne la pression démographique, la stratégie est **l'information, l'éducation et la communication (IEC)** des couples pour une bonne planification des naissances (voir Santé ...). Il faut éduquer la femme à la maternité responsable pour atteindre l'équilibre population-ressources et environnement.

8. INSUFFISANCE OU MANQUE D'INFORMATION DES FEMMES

Objectif global :

Promouvoir la femme

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

- Disponibiliser les moyens de communication adaptés à véhiculer des messages auprès des femmes ;
- Véhiculer une image positive de la femme autonome et libre de ses propres choix en vue d'une perception positive de sa personne.

La stratégie de l'information, éducation et communication (IEC) sensibilisation répond à toute initiative de promotion.

Elle permet de transmettre des messages sur des domaines ciblés (pour le cas présent « la femme et l'environnement »).

Pour que la femme ait accès à l'information et puisse participer positivement à la protection de l'environnement, des actions de sensibilisation de tous les acteurs de développement doivent être menées pour comprendre le contenu même de la « promotion féminine » et intégrer dans tous les programmes et projets de développement.

L'approche « **Gender Analysis** » (analyse par genre) devrait être adoptée dans tout programme et projet de développement. Des actions d'information en direction des femmes elles-mêmes doivent être envisagées afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et des aptitudes à participer aux différents secteurs de la vie nationale.

La sensibilisation concerne la diffusion et l'explication des contenus même de promotion féminine à tous les niveaux.

ACTEURS :

- Le Ministère technique et celui de la Communication
- MASPF, ONG.

GROUPE CIBLE : Population, agents de terrain des différents Ministères, administration.

CHAPITRE III : LE PLAN D'ACTION

Le diagnostic posé et les stratégies dégagées permettent de proposer une série d'actions qui concourent à l'amélioration de la gestion de l'environnement par la femme. Les actions ci-après sont envisagées, à court, moyen et long terme.

A COURT TERME

1. Associer les femmes à toutes les phases de projets relatifs à l'environnement (conception, planification, exécution, suivi, évaluation).
2. Appliquer la méthode participative, l'approche d'auto-promotion.
3. Elaborer des projets en faveur des femmes et gérés par elles-mêmes dans le domaine de l'environnement.
4. Organiser des campagnes d'éducation formelle et informelle sur la protection de l'environnement au niveau national.
5. Faire participer la femme aux campagnes de sensibilisation pour la protection de l'environnement au sens le plus large au niveau national.

A ce niveau, le Ministère ayant la promotion féminine dans ses attributions devrait contribuer aux activités de mobilisation (journée de l'arbre, de la protection du sol, de l'énergie..).

6. Mettre en place une politique de reboisement en tenant compte du rôle de la femme dans la déforestation.
7. Promouvoir l'accès à l'information et à l'éducation :
 - Informer les femmes sur les méthodes culturales modernes, les techniques de conservation des sols, l'application des intrants agricoles et l'intégration agro-sylvo-zootéchnique ;
 - Informer, éduquer et sensibiliser les femmes en matière d'hygiène et assainissement ;
 - Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation insistant sur le droit fondamental des filles à une éducation de même niveau que celui des garçons dans le système formel ; sur la capacité des filles de bénéficier d'une formation technique ou scientifique, ce qui favoriserait la disponibilité du personnel féminin de vulgarisation et d'encadrement ; sur le droit des femmes mariées à suivre des cours d'alphabétisation fonctionnelle.
8. Promouvoir et encadrer des groupements féminins en matière d'environnement, hygiène et assainissement.
9. Sensibiliser les agents chargés de l'encadrement sur les besoins, les préoccupations et les opinions des femmes afin d'en tenir compte dans la planification.

10. Promouvoir la participation des femmes aux comités de santé, d'hygiène, d'eau et de l'environnement qui existent déjà ou à créer.
11. Eduquer la femme à la maternité responsable en vue d'établir l'équilibre population-ressources-environnement.
12. Faciliter l'accès des femmes aux services de planification familiale (communication interpersonnelle, disponibilité du personnel de santé et des méthodes contraceptives) et assurer leur suivi.
13. Renforcer et promouvoir les associations féminines, ONG et projets qui facilitent l'accès des femmes aux crédits et à l'épargne.
14. Encourager les groupements féminins qui exercent des activités génératrices de revenus (production, commercialisation) et susciter l'émergence d'autres.
15. Étendre l'utilisation des foyers améliorés à économie de bois et réduire l'utilisation des foyers à trois pierres dans les ménages ruraux en général et dans les camps de déplacés en particulier en vue de réduire le déboisement.
16. Elaborer le code des régimes matrimoniaux, succession et libéralités en vue de permettre aux femmes l'accès à la propriété foncière et aux prises de décision au niveau du ménage ; en assurer une large diffusion et veiller à sa mise en application.
17. Actualiser l'étude sur la situation de la femme au Burundi ainsi que le plan national d'action de promotion féminine.

A MOYEN TERME

1. Initier des programmes de technologies appropriées pour alléger le travail de la femme et lui permettre de dégager un temps libre pour les autres activités (formation ; participation aux réunions, aux séances de vulgarisation, d'animation, ...).
2. Introduire l'éducation environnementale à l'égard de la femme rurale
3. Promouvoir l'éducation formelle et informelle en vue de réduire les disparités entre les sexes, étendre l'alphabétisation fonctionnelle des femmes rurales.
4. Formuler des programmes de sensibilisation au niveau national pour inciter les hommes à comprendre leur rôle complémentaire dans l'exécution des tâches domestiques pour l'intérêt de la famille.
5. Mettre en application le plan national d'action de promotion féminine.

A LONG TERME

1. Encourager la création des centres ruraux et urbains de recherche et de documentation en vue de faciliter la diffusion des technologies écologiques auprès des femmes.

2. Mener une étude sur la valorisation de la pharmacopée et d'autres techniques de santé traditionnelle utilisée par les femmes.
3. Renforcer la politique de planification familiale dans le but de réduire la pression démographique sur les ressources naturelles.

Ces actions sont à entreprendre au profit de la femme sans toutefois l'écartier du reste de la société. C'est pour cela que l'approche « Gender analysis » (analyse par genre) est conseillée.

Il n'est pas question ici de présenter une liste de projets (fiches) spécifiques pour la femme. Nous recommandons d'intégrer la femme dans tout projet en cours ou à venir qui a trait à l'environnement. (A titre d'exemple la liste des projets figurant dans le document « Programme d'interventions d'urgence en vue de la restauration de l'environnement au Burundi », Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement/PNUD, novembre 1993, devraient associer les femmes comme actrices et bénéficiaires).

CONCLUSION GENERALE

La présente analyse montre à suffisance l'importance de la femme dans l'environnement. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes par rapport à la population totale et elles représentent 79% de la main d'œuvre agricole.

Cette situation n'a pas changé suite à la crise, mais on observe une présence massive des veuves dans les camps de déplacés, ce qui signifie que les responsabilités des femmes seules augmentent en terme de charges familiales à supporter (nourriture, vêtements, soins de santé, hygiène, salubrité du milieu, recherche de l'eau, du bois de chauffage, éducation des enfants, exercice d'autres activités pour survivre, etc.). De nombreux jeunes déscolarisés, des enfants non accompagnés sont aussi présents dans les camps, le plus souvent ils restent sans occupation. En d'autres termes, la crise est venue aggraver la situation de la femme qui était déjà précaire. Les pouvoirs publics devraient entreprendre des actions d'encadrement de ces catégories de sinistrés avant qu'ils ne causent beaucoup de tort à l'environnement.

La femme contribue à la dégradation de l'environnement. Si son statut juridique et socio-économique s'améliorait elle jouerait un grand rôle dans la préservation de l'environnement. En effet, il a été montré que certains problèmes et contraintes l'en empêchent.

Dans le secteur agricole, la femme participe à toutes les activités mais elle a difficilement accès aux moyens de production : la terre dont elle n'a pas de droit de décision quant à son exploitation, les intrants agricoles car elle n'a pas d'argent pour s'en procurer en vue de fertiliser le sol et améliorer le rendement, les méthodes culturales utilisées sont archaïques ... Ce qui a comme conséquence la dégradation des sols et l'érosion.

De plus elle n'a pas suffisamment de connaissance et n'est pas suffisamment informée sur les nouvelles techniques dans ce domaine qui contribueraient à restaurer l'environnement.

Les diverses tâches ménagères qu'elle accomplit, la recherche de l'eau, du bois de chauffage sont bénéfiques pour la famille. Cependant la surexploitation du bois, le non respect des règles d'hygiène liée à l'eau sont des dangers pour l'environnement. De même si la femme ne s'occupe pas convenablement de l'hygiène, de la salubrité et de l'assainissement elle peut causer du tort à l'environnement qui va se traduire par la mauvaise santé de la population.

La pression démographique dont la femme est en grande partie responsable entraîne le déséquilibre « ressources-population et environnement ».

Néanmoins la femme constitue une force de changement en matière de protection de l'environnement si on la met à contribution dans les programmes de développement en tenant compte de son importance numérique, de la fonction de procréation, d'éducation des enfants, d'actrice dans les secteurs-clé de l'environnement.

Le constat aujourd'hui est que la femme n'est pas suffisamment intégrée dans les projets de développement et sa participation est faible dans les projets relatifs à l'environnement.

Des stratégies ont été identifiées et une série d'actions ont été proposées en vue de surmonter les problèmes et les contraintes de la femme à la pleine participation au développement en général et à la protection de l'environnement en particulier. La formation, l'information, l'éducation et la communication (IEC) ; la sensibilisation sont une voie obligée pour aboutir à un changement positif pour tout secteur de développement.

ANNEXES

- 1. Associations féminines**
- 2. Les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.)**
- 3. Liste des personnes rencontrées**

1. LISTE DES ASSOCIATIONS FEMININES

Sigle	Associations
1. ABAZIMYAMURIRO	Abazimyamuriro
2. ABUBEF	Association Burundaise pour le Bien-Etre Familial
3. ADDF	Association pour la Défense des Droits de la Femme
4. AFAB	Association des Femmes d'Affaires au Burundi
5. AFEB	Association Femmes et Environnement au Burundi
6. AFCF	Association des Femmes Chefs de Famille
7. AFCKA	Association des Femmes de la Commune Kanyosha
8. AFD	Appui aux Filles Déscolarisées à partir de la 6 ^{ème} primaire
9. AFEJ	Association des Femmes Juristes
10. AFEDD	Alliance des Femmes pour la Démocratie et le Développement
11. AFEMUBU	Association des Femmes Musulmanes du Burundi
12. AFEP	Association des Femmes Eprises de Paix
13. AFEPAC	Association Féminine d'Epargne et de Crédit
14. AFJ	Association des Femmes Journalistes
15. AFK	Association des Femmes de Kinama « Iterambere »
16. AFRBU	Association des Femmes de la Région de Buyenzi
17. AFP/REMESHA	Association des Femmes pour la Paix au Burundi
18. AGB	Association des Guides du Burundi
19. ANIB	Association Nationale des Infirmières du Burundi
20. ANSS	Association Nationale des Séropositifs et des Sidéens
21. APDE	Association pour la Promotion des Droits de l'Enfant et des Initiatives Féminines de Développement.
22. APEF	Association pour la Promotion Economique de la Femme
23. APGD	Association pour la Promotion des Groupes Défavorisés
24. ARC-EN-CIEL	Association Arc-En-Ciel
25. ASF	Association pour la Solidarité des Femmes Burundaises
26. CISFT	Commission Inter Syndicale des Femmes Travailleuses
27. DUFASHANYE	Association d'Epargne et de Crédit des Femmes de Kinindo
28. FADESEF	Fonds d'Aide pour le Développement Socio-Economique de la Femme
29. FFPED	Fondation Femmes pour la Paix, l'Equité et le Développement
30. FVS	Famille pour Vaincre le SIDA
31. ASJF	Association Solidarité Jeunesse Féminine
32. AVBU	Association des Veuves du Burundi
33. CAFOB	Collectif des Associations Féminines et ONG Burundaise
34. CECM	Caisse de Coopérative d'Epargne et de Crédit Mutuel
35. CEFM	Caisse d'Entraide des Femmes de Mutanga
36. IBANGA	Association IBANGA
37. IGAA	Ishirahamwe ryo Gutezimbere Abakenyezi n'Abana
38. RFD	Réseau Femmes et Développement
39. REPNV	Réseau des Femmes pour la Paix et la Non-Violence
40. SASB	Solidarité pour Aider les Sinistrés Burundais

41. SFE	Solidarité Femmes et Enfants
42. SWAA BURUNDI	Society for Women and Aids in Africa
43. TONTINE ROHERO	Tontine Rohero
44. TWINAGURE	Centre Twinagure
45. U.F.B.	Union des Femmes Burundaises
46. UMC	Union des Mères Chrétiennes

2. NGO ACTIVITIES – BURUNDI

[..... page 46)]

3. LISTE DES ONG ETRANGERES AYANT SIGNE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

1. O.N.G. Italiennes

- 1.1. Volontari Italiani Solidarieta Paesi Emergenti (VISPE)*
- 1.2. Comunità Impegno Servizio Volontariato (CISV)*
- 1.3. Associazione Solidarieta Paesi Emergenti (ASPEM)*
- 1.4. Associazione Internazionale Volontari Laici (LVIA)*
- 1.5. Medicus Mundi Italia (MMI)*
- 1.6. Comité Collaboration Médicale (CCM)*
- 1.7. Groupe de Volontariat Civil
- 1.8. Dalla Parte Degli Ultimi

* = ONG de la FOCSIV

2. ONG de France

- 2.1. Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)
- 2.2. Equilibre
- 2.3. Médecins Sans Frontière France
- 2.4. Médecins du Monde
- 2.5. Action Contre la Faim
- 2.6. Solidarités

3. ONG Belges

- 3.1. Solidarités et Coopération Médicale du Tiers-Monde
- 3.2. Handicap International
- 3.3. Médecins Sans Frontières Belgique
- 3.4. Promotion et Complémentarité des Cultures pour le Développement (PROCCU)
- 3.5. Sourires d'Enfants

4. ONG Britanniques

- 4.1. Action Aid
- 4.2. Oxfam-UK
- 4.3. Christian Aid
- 4.4. African Revival Ministries
- 4.5. Save the Children Fund

5. ONG Espagnoles

- 5.1. Medicus Mundi Espagne-Asturias
- 5.2. Fédération des Associations des Voisins de Palma de Mallorca

6. ONG Allemande

- 6.1. Association Allemande pour l'Education des Adultes (DVV)

7. ONG Autrichiennes

- 7.1. SOS kinderdorf International
- 7.2. Austrian Relief Programm

8. ONG Suisses

- 8.1. Terre des Hommes
- 8.2. Médecins Sans Frontières Suisses
- 8.3. Association Mondiale de Prospective Social (IHA/CPPS)
- 8.4. Helpind Kids

9. ONG Canadiennes

- 9.1. Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI)
- 9.2. Care Canada
- 9.3. Terre Sans Frontières
- 9.4. Oxfam-Québec

10. ONG Américaines

- 10.1. Africare
- 10.2. International Medical Corps
- 10.3. Catholic Relief Services (CRS)
- 10.4. World Vision International
- 10.5. Mennonite Central Committee
- 10.6. International Association of Educators for World Peace
- 10.7. International Rescue Committee (IRC)

11. ONG Hollandaises

- 11.1. Médecins Sans Frontières Hollande
- 11.2. Fondation pour l'Etude du Développement
- 11.3. SRO 2000

12. ONG Suédoises

- 12.1. Mission Libre Suédoise
- 12.2. Erikshjalpen-Suède

13. ONG Internationales

- 13.1. Programme Régional de Formation et d'Echanges pour le Développement (PREFED)
- 13.2. Agence Adventiste d'Aide et de Développement (ADRA)
- 13.3. International Bible Society (IBC)
- 13.4. Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD)

14. ONG Norvégienne

- 14.1. Conseil Norvégien pour les Réfugiés

4. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

1. Bigawa Samuel, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
2. Ntiranyibagira Damase, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
3. Ruhaza Christine, Ministre de l'Action Sociale et de la Promotion de la Femme
4. Mise Hitoshi, Délégué du H.C.R.
5. Nzokirishaka Athanase, Directeur a.i. du FNUAP
6. DEVITA Gabrielle, Chargée de Programme UNICEF
7. Bigayimpunzi Liliane, Administrateur Protection des Enfants, UNICEF
8. BARIHUTA Monique, Consultant Projet Eau, Hygiène et Assainissement, UNICEF
9. Museruka François, Coordonnateur (en fin de mandat) du Volet ABRICS, PNUD
10. Rutayisira Sixte, Coordonnateur (en fonction) du Volet ABRICS, PNUD
11. Bigora Bernadette, Assistant National du Programme, FAO
12. Nifasha S., Expert en organisation et animation rurale, Projet BDI/95/004 (Volet Agricole FAO)
13. Thiry Benoît, Chargé de Programme, PAM
14. IZZI Sabrina, PAM
15. ISSAKA Saliou, HCR-Ngozi
16. Nsabimana M. Louise, Représentant de la CECM

BIBLIOGRAPHIE

1. BARIYUNTURA, Anne, Synthèse de l'Etude sur la situation de la Femme Sinistrée au Burundi, Bujumbura, août 1995.
2. Hildegard Schörry-Klinger et BARIYUNTURA, A. : Intégration de la Femme au Programme de Vulgarisation du Projet DSA Muhuta (Aide-Mémoire), Kabezi, janvier 1993.
3. ISSAKA, S., Récapitulatif d'activités 1995-1997 du Programme de Réhabilitation du Couvert Forestier au Nord-Burundi (HCR), Ngozi, Juillet 1997.
4. KARISABIYE, F., Rapport final « Femme et Environnement », Stratégie Nationale pour l'Environnement au Burundi (SNEB), Bujumbura, juin 1993.
5. Ministère de l'Action Sociale, des Droits de l'Homme et de la Promotion Féminine, Rapport du Burundi sur la mise en œuvre des Stratégies prospectives de Nairobi, Bujumbura, octobre 1994.
6. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (Direction Générale de l'INECN), Ministère de la Planification du Développement, Rapport final du Séminaire National sur Population-Environnement et Développement au Burundi, organisé conjointement par le Projet Population – Environnement (INECN) et le Projet Unité de Planification de la Population (UPP), Gitega, mai 1997.
7. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement/Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport sur les effets de la crise socio-politique sur l'environnement au Burundi, Bujumbura, janvier 1996.
8. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement/PNUD, Programme d'Interventions d'Urgence en vue de la Restauration de l'Environnement au Burundi, Bujumbura, novembre 1996.
9. MUSERUKA, F., Rapport de fin de mission du Programme de Réhabilitation, de Reconstruction et d'Appui à l'Action Humanitaire (BDI/95/004). Volet Appui à la Base pour la Reconstruction, les Initiatives Communautaires et les Sinistrés (ABRICS), Bujumbura, mai 1997.
10. Nations Unies, Rapport de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, (Beijing, 4-15 septembre 1995), 1995.
11. Nations Unies, Rapport du Sommet Mondial pour le Développement Social, (Copenhague, 6-12 mars 1995), 1995.
12. Nations Unies, Rapport de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, (Le Caire, 5-13 septembre 1994), 1994

13. NDIMIRA, P.F., et AL, Rapport définitif d'Evaluation de l'impact des actions « Pépinières Rurales et Agroforesterie », Bujumbura, février 1992.
14. NJECK, R.A., Rapport Sectoriel : Femmes-Population et Développement, P.R.S.D. – FNUAP, Bujumbura, 1991.
15. NKURUNZIZA, F., Population-Agriculture et Environnement au Burundi, in Cahiers Démographiques du Burundi, n° 4, Bujumbura, septembre 1992.
16. NZAYANGA, D., Rapport préliminaire de l'Etude sur les Consommations d'énergie domestique et leur impact sur l'environnement au Burundi, Bujumbura, janvier 1994.
17. PAM/FAO/UNICEF/DAH, Rapport sur la mission d'évaluation des sites des personnes sinistrées au Burundi (Bubanza, Bujumbura Rural, Bururi, Cibitoke, Gitega, Kayanza, Karuzi, Makamba, Muramvya), Bujumbura, mars 1997.
18. République du Burundi, Mission de Supervision du Projet de Gestion des Ressources Rurales de Ruyigi (PGRRR), (Aide-Mémoire), Bujumbura, mai 1997.
19. République du Burundi, Rapport National sur la Population au Burundi, présenté à la Conférence internationale sur Population et Développement, (Le Caire, septembre 1994), Bujumbura, avril 1993.
20. Projet FNUAP/BIT/BDI/95/PO1 « Unité de Planification de la Population », Rapport final de la journée de réflexion sur « les Questions de Populations dans le Contexte Socio-politique actuel au Burundi », Bujumbura, septembre 1992.
21. PRO-INTER/FACAGRO, Ministère de l'Action Sociale, des Droits de l'Homme et de la Promotion Féminine, Etude sur la Situation de la Femme au Burundi, Bujumbura, septembre 1993.
22. PRO-INTER/FACAGRO, Ministère de l'Action Sociale, des Droits de l'Homme et de la Promotion Féminine, Le Plan National d'Action de Promotion Féminine, Bujumbura, septembre 1993.
23. Projet Population – Environnement (INECN), Rapport Semestriel, Bujumbura, décembre 1996.
24. Projet Unité de Planification de la Population (UPP) et Projet Appui à la Promotion Féminine (A.P.F.), Etude sur la Situation de la Femme Sinistrée au Burundi, Bujumbura, avril 1995.